



SHEILA FRASER
LES FONDATIONS TOUJOURS
À L'ABRI DES REGARDS A 10

TROP BIEN MANGER
LORSQUE SE NOURRIR SANTÉ
DEVIENT UNE OBSESSION B 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MERCREDI 16 FÉVRIER 2005

MESURES DE SÉCURITÉ DÉFAILLANTES À LG-2 ET MANIC-5

Hydro-Québec dans l'embarras

André Caillé évoque une mise en scène

PIERRE COUTURE
PCouture@lesoleil.com

■ Les grands barrages d'Hydro-Québec situés dans le Nord québécois seraient-ils des passoires pour les terroristes? Deux reportages de la Société Radio-Canada (SRC) diffusés hier soulèvent de sérieux doutes quant aux mesures de sécurité prises par la société d'État à ses centrales de LG-2 et de Manic-5.

Plus tôt dans la journée, en Cour supérieure, la société d'État avait tenté de bloquer leur diffusion — sans succès lors d'une demande d'injonction — en évoquant le danger pour la sécurité nationale.

Les images de la SRC montrent qu'il a été très facile de s'introduire au cœur même des deux importantes centrales de la société d'État qui alimentent en courant plus de 1,5 million de Québécois.

Le reporter Christian Latreille et son caméraman ont pu notamment ouvrir des portes non verrouillées des centrales d'Hydro pour se glisser à l'intérieur sans jamais être embêtés par qui que ce soit. L'équipe de la SRC a même pu rouler en voiture dans les voûtes d'un des complexes, et ce sur plusieurs centaines de mètres.

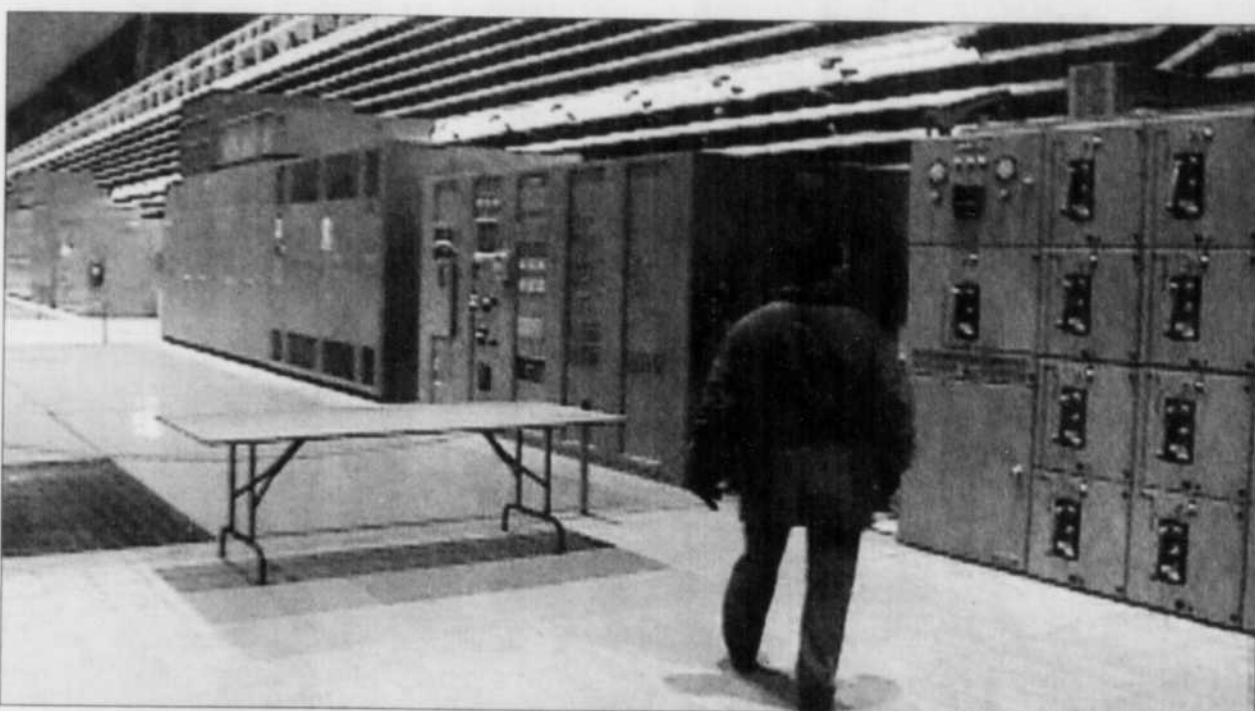
De son côté, Hydro-Québec fait valoir qu'une « vérification des accès » réali-

sée quatre jours avant le tournage des reportages (début février) démontrait que tout baignait dans l'huile. « Mais il y a des images qui sont inacceptables », a souligné le pdg d'Hydro-Québec, André Caillé, en entrevue au *Téléjournal* hier soir.

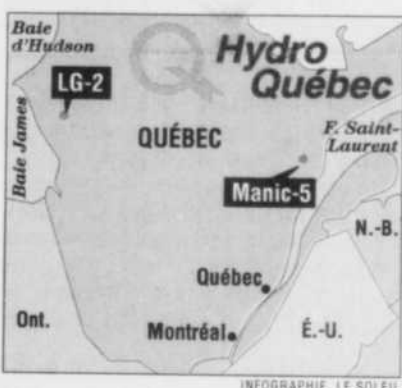
Ce dernier dit avoir visionné une vidéo cassette démontrant hors de tout doute que le journaliste de la SRC a reçu l'aide d'un employé d'Hydro pour s'introduire dans le complexe LG-2. « Tout se passe comme si nous avions ici une mise en scène », a-t-il lancé sur un ton accusateur.

Reprenant son calme, le grand patron de la société d'État a par la suite ajouté que toute l'histoire était maintenant « sous enquête » et que s'il fallait faire le ménage, il le fera.

Il faut dire que pour Hydro-Québec, les images diffusées hier risquent surtout d'avoir un impact sur les rela-



Le reporter Christian Latreille et son caméraman ont pu ouvrir des portes non verrouillées des centrales d'Hydro pour se glisser à l'intérieur sans jamais être embêtés par qui que ce soit. L'équipe de la SRC a même pu rouler en voiture dans les voûtes d'un des complexes, et ce sur plusieurs centaines de mètres.



Voir HYDRO-QUÉBEC en A 2 >

LA QUESTION DU JOUR @ QU'EN PENSEZ-VOUS?

Êtes-vous inquiet de la sécurité entourant les barrages d'Hydro-Québec?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com. Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

No fault: retour à la planche à dessin

Droit de poursuite, gel des primes, indemnités, Québec consultera d'ici juin

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ Le dossier du « no fault » a repris la route au gouvernement. Deux comités ministériels ont recommencé, la semaine dernière, à plancher sur une version qui évite de bouleverser le système de compensation des accidents de la route sans égard à la faute.

Des sources gouvernementales ont confirmé, ces derniers jours, le retour en examen du projet qui a conduit l'ex-ministre Marc Bellemare à claquer la porte du cabinet de Jean Charest.

D'ici la fin de la prochaine session à l'Assemblée nationale, en juin, indi-

quent nos interlocuteurs, une commission parlementaire devrait examiner les hypothèses mises sur la table pour remplir une promesse électorale majeure de Jean Charest. Si tout se déroule comme prévu, une loi sera déposée à l'automne pour liquider le dossier.

Le ministre des Transports Yvon Marcoux n'a jamais perdu le contrôle de cette réforme politique délicate.

Pour l'instant, il n'a pas encore présenté son projet à ses collègues du cabinet de Jean Charest.

Tous les échos recueillis insistent sur une même priorité. Les modifications ne doivent en aucun cas déboucher sur une augmentation des primes d'assurances des Québécois.

Une source a mentionné avec une pointe d'humour que la version qui se-

ra dévoilée réussit « la quadrature du cercle ». Le système de compensation sans égard à la faute n'y sera pas aboli.

Une brèche dans ce régime pourrait être pratiquée avec l'octroi d'un droit de poursuite contre les criminels de la route. Mais un plafond aux sommes exigibles limitera considérablement le recours.

Même si un élément capital de la réflexion au gouvernement vise à mieux indemniser les victimes, l'ouver-

Voir NO FAULT en A 2 >

Une loi
pourrait
être
déposée à
l'automne

À LIRE AUJOURD'HUI



■ **Les Remparts s'inclinent devant l'Océanic** Page S 5
Québec perd 2-1 contre Rimouski, mais réussit à limiter Sidney Crosby à une passe devant une foule de 15 342 spectateurs au Colisée Pepsi.

■ **Ligue nationale de hockey: l'échéance fixée à 13 h** Page S 3
Les joueurs acceptent le plafond salarial, mais le désaccord persiste sur le montant.

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Horoscope	B 7
Bandes dessinées	B 7	Loteries	A 2
Bourses	C 4	Météo	S 16
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueurs		Mots croisés	B 7
Jean-Simon Gagné	A 5	Petites annonces	S 11
Alain Dubuc	A 16	Décès	C 6
Michel Vastel	A 17	Télévision	B 2

MÉTÉO

Max. 2, min. -16
Pluie ou neige en matinée, pluie en après-midi.
Détails page S 16

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci: 2,6 cm Lan dernier: 43,6 cm
Cet hiver: 147,1 cm L'hiver dernier: 225,9 cm

QUÉBEC,
109^e ANNÉE, N° 49
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 27657 00073 5

L'ARTISTE CHRISTO PROJETTE
D'EMBALLER LA LIGUE
NATIONALE DE HOCKEY...



SYNDICALISATION DE WAL-MART

Les syndicats américains sur le point de lancer la serviette

MARTIN CROTEAU
MCroteau@lesoleil.com

La fermeture annoncée du Wal-Mart de Jonquière pourrait bien avoir sonné le glas des tentatives de syndicalisation de la chaîne aux États-Unis. La division américaine des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) mise désormais sur le Canada pour percer la carapace du géant.

À peine 48 heures après l'annonce de Jonquière, les militants syndicaux ont essuyé un nouveau revers à New Castle, en Pennsylvanie. Les 17 travailleurs du Tire & Lube Express (TLE), le service automobile de Wal-Mart, ont unanimement refusé de s'affilier aux United Food and Commercial Workers (UFCW), vendredi dernier.

Leurs confrères du TLE de Loveland, au Colorado, sont maintenant les derniers à poursuivre des démarches vi-

C'est au Canada que les efforts sont faits pour faire fléchir le géant

sant à implanter un syndicat à l'intérieur d'une succursale américaine. Ils voteront à leur tour le 25 février. « Après Loveland, aucun autre vote d'accréditation n'est prévu aux États-Unis, du moins pour le moment. (...) Et encore, ce n'est qu'un petit service dans un seul magasin », reconnaît la porte-parole des UFCW, Jill Cashen.

« Dans le dossier Wal-Mart, poursuit-elle, nous mettons plus d'accent sur des campagnes canadiennes. Nous considérons que les lois sont plus favorables à l'endroit des travailleurs qu'aux États-Unis. » Les UFCW espèrent d'ailleurs qu'une percée au Canada leur donnera un nouvel élan. « Nous espérons démontrer qu'une convention collective équitable peut être signée et qu'elle peut fonctionner harmonieusement », explique Jill Cashen.

Il faut dire que les syndicats américains se sont cassé

Voir SYNDICATS en A 2 >

POUR NOUS
JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

S A M E D I
DANS LE SOLEIL

ENTRE CIEL ET TERRE



Alexandre Marchand passe la moitié de sa vie sur les routes du vaste monde pour son travail. Mais quand il rentre chez lui, il pose ses valises dans un penthouse au design minimaliste et maxi-branché. Celui-ci comprend, entre autres, un écran de télé à cristaux liquides intégré au miroir.

Dans le cahier Style

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE ?

CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste ?

Téléphonez-nous : (418) 686-3394

Télécopiez-nous : (418) 686-3374

Écrivez-nous : redaction@lesoleil.com

ou à : Nouvelles LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6



Les images diffusées hier risquent d'avoir un impact sur les relations d'affaires qu'Hydro-Québec entretient avec ses partenaires commerciaux qui, depuis les événements du 11 septembre 2001, sont sur les dents.

HYDRO-QUÉBEC

Suite de la Une

tions d'affaires qu'elle entretient avec ses partenaires commerciaux qui, depuis les événements du 11 septembre 2001, sont sur les dents.

D'autant plus que les installations montrées du doigt avaient été classées par la Sécurité publique et la Protection civile du pays d'« infrastructures essentielles de niveau critique ».

RÉACTIONS

La diffusion de ces reportages a aussitôt eu des échos du côté du gouvernement du Québec. Si le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, s'est dit « inquiet » de la sécurité déficiente entourant les installations d'Hydro-Québec, le ministre des Ressources naturelles et responsable de la société d'État, Sam Hamad, a de son côté tenté de calmer le jeu. « Lors de ma dernière visite à LG-2, j'ai vu plein d'agents de sécurité autour », a-t-il déclaré.

Le ministre Hamad affirme avoir commandé un rapport à la haute direction d'Hydro sur tous les événements survenus au cours des derniers jours.

À la Chambre des communes, l'affaire a rebondi dans les mains du député conservateur Peter McKay qui a accusé le gouvernement Martin de ne pas prendre les menaces terroristes au sérieux, en réduisant notamment l'effectif de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Québec.

La vice-première ministre Anne McLellan, responsable de la sécurité publique, a aussitôt répliqué que le redéploiement de la GRC visait à mieux couvrir les frontières et à améliorer les ententes avec la Sûreté du Québec (SQ).

Rappelons que Radio-Canada prévoyait diffuser pour la première fois les reportages sur Hydro-Québec lundi soir. Dans une requête qualifiée d'« urgente » en Cour supérieure, la société d'État avait réussi à faire bloquer leur diffusion, le temps qu'un juge se penche sur le sérieux des arguments évoqués. Hier, dans son argumentation devant le juge Kirkland Casgrain, Hydro-Québec a fait valoir que les informations du journaliste de la SRC étaient de nature à donner « la recette » à des hurluberlus. Hydro a ainsi avancé que d'anciens employés mécontents ou d'autres personnes pourraient alors être incités à poser des gestes de vandalisme et à interrompre l'approvisionnement en électricité de milliers de personnes.

Avec la collaboration de la Presse canadienne et de la SRC

SYNDICATS

Suite de la Une

les dents à maintes reprises sur les portes de la multinationale. Et le cas de Jonquière n'a rien fait pour les motiver. « L'impact a été considérable. Ça nous a montré tout ce que la compagnie était prête à faire pour éloigner les syndicats », indique Lou Maholic, le porte-parole syndical pour les travailleurs de New Castle. « Je pense qu'ils ont coordonné leur annonce pour influencer le vote. »

ARSENAL DE MESURES

Wal-Mart avait aussi déployé un arsenal de mesures pour contrer les efforts des militants pennsylvaniens. Selon Lou Maholic, une « escouade tactique » de spécialistes des relations de travail a investi le magasin, parlant constamment aux « associés », les surveillant pendant leurs quarts de travail. « Ils rassemblaient les employés pour leur faire visionner des films. C'était une véritable campagne de propagande. »

Une équipe semblable s'est aussi rendue au Colorado, affirme Dave Minshall, représentant des travailleurs du TLE de Loveland. Selon lui, la tension est à son comble après les événements de la semaine dernière. « Certains travailleurs auxquels j'ai parlé ont peur. L'histoire de Jonquière a été largement diffusée dans les journaux locaux. »

« La nouvelle a beaucoup choqué par ici, ajoute-t-il, mais il est difficile d'évaluer quel sera son effet sur le vote de la semaine prochaine. Ce qui ressort, en tout cas, c'est que la compagnie ne reculera devant rien pour repousser ce qu'elle considère comme des « méchants syndicats ». »

Le Tire & Lube Express de Loveland est le sixième aux États-Unis à être visé par une campagne d'accréditation syndicale. C'est au terme d'une ba-

taille devant le Conseil national des relations de travail que ses travailleurs ont obtenu le droit de tenir le vote du 25 février. « Nous avions visé ces rayons parce que les employés, des mécaniciens, ont tendance à demeurer en poste plus longtemps. Il y a moins de rotation du personnel », explique Dave Minshall.

NOUVEAU CHAMP
DE BATAILLE

Peu importe le résultat, la bataille fait toujours rage au nord de la frontière. Wal-Mart en est parfaitement conscient. « Les syndicats concentrent leurs efforts à l'intérieur des juridictions où le Code du travail permet aux travailleurs de s'associer sans d'abord soumettre la proposition à un vote, tels que le Québec et la Saskatchewan », dit Andrew Pelletier, directeur des Affaires corporatives.

À ce jour, les magasins de Jonquière — qui ferment le 6 mai — et de Saint-Hyacinthe ont été les premiers en Amérique du Nord à obtenir leur accréditation. Une quinzaine d'autres ont engagé des démarches similaires.

La multinationale n'est pas restée passive devant l'offensive syndicale. Le 3 février, elle a déposé une requête devant la Cour suprême pour contester une disposition du Code du travail de la Saskatchewan. Celle-ci lui interdit de discuter de questions syndicales avec des employés en processus d'accréditation.

En vertu des lois en vigueur dans les deux provinces, une accréditation syndicale peut être reconnue dès que la majorité des employés d'une entreprise signe une carte de membre. « Nous considérons que ce système est antidémocratique, puisqu'il empêche le travailleur de se prononcer indépendamment de son employeur et de ses collègues », affirme Andrew Pelletier.

NO FAULT

Suite de la Une

ture en faveur d'un droit de poursuite n'est pas acquise. Une simple bonification des indemnités pourrait être proposée.

L'objectif central demeure l'intention de « responsabiliser les criminels de la route ». Nos sources hésitent à mentionner que l'État veut les « punir ».

Mais il y a fort à parier sur une réduction des indemnités que peuvent toucher des chauffards pour des actes criminels graves qu'ils ont commis. L'abolition de toute compensation par la Société de l'assurance automobile du Québec serait envisagée pour les « récidivistes endurcis ».

ATTENTES DÉÇUES

Le gouvernement ne répondrait pas aux attentes de ceux qui réclament de couper les vivres aux familles de ces criminels du volant. Par contre, des situations que l'opinion publique ne tolère pas pourraient être corrigées. En ce moment, selon l'exemple servi au SOLEIL, un criminel de la route peut toucher l'indemnité liée à la mort de sa

conjointe, mort qu'il a provoquée dans un accident...

Marc Bellemare, un avocat qui a notamment fait carrière à défendre les victimes de la route, avait plongé dans l'arène politique pour modifier en profondeur le régime du « no fault ». Rapidement, il s'était heurté à ses collègues du Conseil des ministres avec son idée que les accidentés puissent poursuivre au civil des chauffards.

M. Bellemare n'a jamais eu la responsabilité de cette réforme. Plusieurs de ses anciens collègues auraient plaidé qu'il n'y a pas

lieu de bouleverser un système pour résoudre une problématique affectant un nombre limité de citoyens.

Chaque année, 600 personnes commettent un acte criminel au volant. Certains ne blessent qu'eux-mêmes. Le gouvernement estime qu'à peine le tiers auraient été victimes de chauffards qu'ils auraient pu poursuivre.

Des anciens collègues de M. Bellemare craignaient que l'abolition du « no fault » dégénère en une explosion des primes payées par les automobilistes. Des études ont été colligées à ce sujet pour le ministre Marcoux.

L'objectif central demeure
de « responsabiliser les
criminels de la route »

BUDGET FÉDÉRAL

Famille recherchée

LE SOLEIL est à la recherche d'un couple avec enfants qui accepterait de rencontrer notre journaliste et un fiscaliste le jour du budget fédéral, le mercredi 23 février prochain, afin d'en

analyser l'impact sur une famille de la classe moyenne. Comment Ralph Goodale répondra-t-il à vos attentes ? Si vous êtes intéressés, écrivez-nous à redaction@lesoleil.com.

C'ÉTAIT HIER

2001 — L'aviation anglo-saxonne bombarde des cibles militaires autour de Bagdad; deux civils irakiens sont tués. — Au Kosovo, un attentat contre des pèlerins serbes fait sept morts.
1998 — Un Airbus taiwanais de China Airlines s'écrase à Taïpei et 203 personnes périssent.
1992 — À Mexico, le gouvernement du Salvador et la guérilla signent un accord, après 12 années de guerre civile et 75 000 morts.
1994 — La Grèce interdit au commerce de la Macédoine de transiter par le port de Salonique.
1992 — Au Zaïre (redevient depuis le Congo-Kinshasa), la police du régime Mobutu tue 32 manifestants.
1985 — L'armée d'Israël achève une première évacuation du Liban.
1970 — Moscou annonce son intention d'apporter « toute l'aide dont ils auront besoin » aux pays arabes dans leur conflit avec Israël.
1968 — À Haleyville, Alabama, inauguration du premier service 9-1-1 d'urgence téléphonique.
1962 — Des émeutes éclatent à Georgetown, en Guyane britannique.
1953 — En Afrique du Sud, une loi dite de la sécurité publique octroie des pouvoirs spéciaux au gouvernement.

1949 — Les Communes adoptent la Newfoundland Union Act, prévoyant l'entrée de Terre-Neuve dans le Canada.
1948 — Le réseau NBC inaugure les nouvelles du soir, avec des films de Fox Movietone et la commandite de la cigarette Camel.
1946 — Ottawa annonce l'arrestation de 20 suspects d'espionnage, après les révélations d'Igor Gouzenko, commis au chiffre à l'ambassade soviétique; 11 personnes seront condamnées.
1945 — Début des bombardements des Boeing B-29 sur Tokyo.
1943 — Le régime de Vichy crée le Service du travail obligatoire (STO), pour doter en main-d'œuvre les usines allemandes. — Les Soviétiques reprennent Kharkov aux Allemands.
1942 — Des sous-marins allemands bombardent une raffinerie de pétrole à Aruba, aux Antilles néerlandaises.
1937 — La société américaine Dupont dépose un brevet pour le nylon.
1936 — Le Front populaire gagne les élections en Espagne; Manuel Azana devient premier ministre.
1933 — Face à l'Allemagne nazie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie constituent la Petite Entente.

AFFAIRE WAL-MART

Les TUAC-FTQ
épauleront
les syndiqués
de Jonquière

■ SAGUENAY — La section locale 503 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) va épauler plus que jamais les membres syndiqués du magasin Wal-Mart de Jonquière, a assuré hier la présidente Marie-Josée Lemieux. « Notre appui va prendre la forme d'une aide pour le reclassement des travailleurs et de versement de ressources financières qui s'ajouteront à leurs prestations d'assurance-emploi », a-t-elle expliqué. La présidente a par ailleurs évoqué la possibilité que les TUAC-503 ouvrent prochainement un bureau à Jonquière de façon à être plus près des personnes à aider. Ces derniers jours, la multinationale a procédé à l'embauche d'une vingtaine de personnes pour assurer la sécurité des lieux. Lundi les TUAC 503 ont fait une demande d'arbitrage auprès de la Commission des relations du travail dans le présent dossier. PC

RÉSULTATS	
LOTTO 6/49	Tirage du 2005-02-15
02 07 08 10 11 18 26 32 35 41	
42 48 56 57 60 61 64 67 69 70	
LOTTO 6/49	Tirage du 2005-02-15
601 0488	NUMÉRO 120173
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU	
649	

le soutien-gorge triangle moultant microfibre 24.95

Économisez 30% sur un style pure mode signé Warners. C'est le sans cerceaux le plus tendance de la saison qui donne un galbe jeune, sexy, un confort tout en souplesse. Bretelles élastiques, dos à fine lanière. Noir ou blanc. 34-36 A, B, C. Rég. 36.00 Bikini string 10.99



simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, Vieux QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD DE KYOTO

Mulcair rappelé à l'ordre

Ce n'est pas le bois qui cause le smog, c'est le mazout lourd, soutiennent les Verts

ALAIN BOUCHARD

ABouchard@lesoleil.com

■ Ce n'est pas d'abord le chauffage au bois qui a causé le smog sans précédent du début février, au Québec, comme l'a affirmé le ministre de l'Environnement. C'est l'usage croissant du mazout lourd, appelé aussi bunker C, soutient l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

L'organisme somme Thomas Mulcair de se rétracter le plus vite possible, en même temps qu'il réclame un moratoire sur les projets de production de gaz naturel de Rabaska, à Lévis, de Gros-Cacouna et de Bécancour, aux côtés des autres organisations de la coalition Québec vert Kyoto (CQVK) : le Syndicat professionnel des scientifiques de l'Institut de recherche sur l'énergie québécoise, un département d'Hydro-Québec, le Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal et Les Amis de la Terre.

« Ce moratoire devrait durer le temps qu'il faudra pour permettre au Québec de produire le plan d'action énergétique qui lui fait toujours défaut », a déclaré hier un porte-parole de la CQVK, André Bélisle, au cours d'une conférence de presse tenue à Québec.

« Le gouvernement va faire un gros show demain (aujourd'hui) pour souligner son adhésion à Kyoto, dénonce M. Bélisle, qui est aussi président de l'AQLPA. Mais depuis son adoption en 1998, il n'a pris aucune vraie mesure destinée à réduire l'émission de gaz à effet de serre, laquelle a même aug-

menté de 5 % au Québec, depuis 1990. »

Dans une lettre expédiée au ministre Mulcair la semaine dernière, l'AQLPA accuse ce dernier d'avoir induit la population en erreur. L'organisme soutient que le ministère de l'Environnement est incapable de mesurer correctement la pollution du chauffage au bois, avec ses méthodes actuelles. Il lui est impossible, dit-il, de faire la distinction entre les particules émanant de cette source et celles qui proviennent de la combustion du mazout et des huiles usées, en plus des carburants du transport.

« Avec les températures douces que nous avons connues durant cette période, écrit l'AQLPA, le chauffage au bois a grandement diminué au fil des jours tandis que les particules n'ont pas diminué pour la peine. »

LA MÉLASSE QUI POLLUE

Le bunker C, un mazout bas de gamme pas loin de polluer autant que le charbon, selon M. Bélisle, serait la principale cause du fameux smog, en raison des énormes hausses de consommation entraînée par une chute de son prix combinée à la hausse de celui du gaz naturel.

Cette « espèce de mélasse qu'il faut faire chauffer avant usage », selon l'expression même de l'écologiste, a connu une hausse de consommation annuelle d'environ 400 000 tonnes depuis 2002, affirme l'AQLPA.

À Québec, indique l'organisme, le mazout en question est notamment utilisé par la Communauté métropolitaine de Québec, la papetière Stadacona, l'Université Laval, la raffinerie Ultramar, ainsi que par plusieurs écoles, hôpitaux et édifices publics. Le chauffage au bois

est un problème sérieux dans certains quartiers résidentiels et dans la banlieue urbaine, mais pas dans les centres-villes, estime l'AQLPA.

L'huile usée provenant des garages et de certaines usines est aussi une source croissante de smog, soutiennent les écologistes. Ce produit se vendrait seulement 17 \$ le 45 gallons ces jours-ci dans la région Chaudière-Appalaches, où des usagers le mêlent à l'huile à chauffage pour faire des économies.

Quant au moratoire sur le gaz naturel, il est réclamé parce que ce brûleur est en pleine contradiction avec la diminution des gaz à effet de serre visée par Kyoto, fait valoir la CQVK. Ils dépasseront l'objectif de Kyoto de 15 % d'ici 2010, soutient l'organisme, si la tendance de consommation actuelle n'est pas inversée.

« C'est le vent qui constitue l'énergie de l'avenir, dit la coalition. Et le Québec a un potentiel éolien aussi gros que la réserve de pétrole de l'Alberta. »

Des effets sur la santé des Québécois pour 100 ans

MARIE CAOUPETTE

MCaupette@lesoleil.com

Malgré la mise en place du Protocole de Kyoto, l'état de santé des Québécois sera marqué pendant encore 100 ans par les problèmes causés par les gaz à effet de serre !

Il faudra en effet un siècle, ou 10 Protocoles d'une durée de 10 ans chacun, pour réussir à stabiliser l'augmentation des gaz à effet de serre à un niveau correspondant à deux ou trois fois la production actuelle de gaz carbonique (dioxyde de carbone), selon le chercheur Pierre Gosselin, attaché à l'équipe de recherche en santé environnementale à l'Institut de santé publique du Québec.

On est donc encore loin du jour où la planète respirera mieux, malgré la mise en branle du Protocole de Kyoto. Si loin que nulle part dans le monde des chercheurs ne se sont encore penchés sur les bienfaits que les populations tireront éventuellement d'une réduction des gaz à effet de serre. L'impact du réchauffement de la planète sur la santé des populations a par contre été analysé au cours des dernières années.

Le réchauffement de la planète, au cours des 100 prochaines années, aura des effets à la fois positifs et négatifs sur la santé des Québécois, dit, en entrevue, Pierre Gosselin qui a écrit sur cette problématique. Des hivers plus doux contribuent à réduire les problèmes de santé liés au froid, signale le scientifique. Il y aura moins de gens affectés par des problèmes respiratoires ou cardiaques causés par le froid, tout comme on peut prévoir une baisse des chutes sur la glace et une diminution des fractures.

Par contre, des hivers plus chauds signifient un risque plus élevé d'inondations. Outre des décès et des blessures, ce type de catastrophes provoque une avalanche de cas de stress post-traumatique. Selon une étude réalisée à la suite de l'inondation au Saguenay, 20 à 30 % de la population adulte touchée portait encore des signes de ce syndrome deux ans après le déluge.

Certains peuvent rester marqués à vie par des catastrophes majeures, estime le chercheur.

En été, des températures plus élevées provoqueront des périodes de smog et des canicules plus fréquentes et plus longues. On peut prévoir une augmentation du taux de mortalité et de maladies respiratoires et cardiovasculaires liée à ces événements. Les décès causés par des maladies respiratoires pourraient croître d'environ 7 %. Les visites à l'urgence pour ce type de problèmes pourraient augmenter de l'ordre de 20 %.

La vague de chaleur qu'a connue l'Europe en 2003 a entraîné une augmentation considérable du nombre de décès, rappelle Pierre Gosselin qui a écrit le chapitre consacré aux impacts des changements climatiques sur la santé, dans le document *S'adapter aux changements climatiques* du consortium Ouranos.

Une équipe de chercheurs membres de ce consortium, subventionné par des fonds publics, a produit cet ouvrage qu'on peut lire dans le site Internet www.ouranos.ca/cc/table_f.html. On y constate que les gens qui ne disposent pas d'un système de climatisation sont plus menacés durant ces étés chauds ; à Montréal, seulement 20 % de la population dispose d'un tel système,

Le réchauffement de la planète aura des effets positifs et négatifs

contre 60 % à Toronto.

Des étés plus chauds et plus humides provoqueront aussi une incidence accrue des cancers de la peau et un accroissement des maladies infectieuses causées par des piqûres d'insectes. Les moustiques et les tiques seront de plus en plus à craindre pour la transmission de virus et de bactéries. Les populations les plus à risque à cet égard sont les travailleurs agricoles ou forestiers, les malades chroniques ou souffrant de déficiences immunitaires et les personnes âgées.

Enfin, la chaleur et la baisse des niveaux d'eau favoriseront le développement d'agents infectieux dans l'eau de consommation. Le problème sera plus grave dans les communautés rurales en raison du faible niveau de traitement de l'eau en dehors des zones urbaines.



Le Protocole de Kyoto entre en vigueur aujourd'hui sans plan pour son implantation au Canada et sans date précise pour la publication d'un éventuel plan. Hier, le ministre de l'Environnement Stéphane Dion a déclaré que le plan ne sera pas dévoilé dans le budget du 23 février, contrairement à ce que plusieurs croyaient. Sans vouloir avancer de date précise, le ministre a indiqué que le plan serait rendu public « dans les semaines qui suivront le budget ».

Québec a fort à faire

PIERRE ASSELIN

PAsselin@lesoleil.com

Grâce à l'usage important de l'hydroélectricité, le Québec émet moins de gaz à effet de serre (GES) que la plupart des autres provinces canadiennes, mais cet avantage pourrait vouloir dire que nous devons faire plus d'efforts que les autres pour améliorer notre bilan.

Si vous cherchez des excuses pour ne pas changer vos habitudes de consommation, jetez un coup d'œil sur ces statistiques. Le Québécois moyen émettait en 2002 quelque 12,2 tonnes de GES, soit à peu près 0,15 tonne de moins qu'en 1990. On peut bien s'asseoir là-dessus pour ne rien faire, mais pas longtemps, parce que la hausse de nos émissions entre 2001 et 2002 (3,2 millions de tonnes) était à elle seule plus importante que la hausse totale enregistrée entre 1990 et 2001 (2 millions de tonnes).

Si les émissions par habitant ont diminué, c'est tout simplement parce que la population québécoise a augmenté plus rapidement pendant cette période.

En 2002, le Québec a rejeté dans l'atmosphère 91,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Le transport est le premier secteur responsable de ces

émissions, dont il représente 38 %, suivi de près par l'industrie avec 33 %. Et le transport a enregistré une forte augmentation de ses émissions, soit plus de 18 %, entre 1990 et 2002.

Mais là encore les automobilistes qui le veulent ne manqueraient pas de prétextes pour retarder leur effort. En effet, les rejets associés à l'utilisation de l'automobile avaient diminué de 7 % entre 1990 et 2000, indique le dernier *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre* publié par Environnement Québec.

Si le nombre d'automobiles est pratiquement resté inchangé pendant la dernière décennie, c'est parce que les Québécois se sont tournés vers les camions légers dont le nombre, lui, a presque doublé pendant la même période. Et la hausse est encore plus importante pour les camions lourds, qui étaient 2,5 fois plus nombreux sur nos routes en 2000, comparativement à 1990. Au total, le transport représentait en 2000 des rejets de 33,6 millions de tonnes, un chiffre qui a certainement augmenté depuis si on se fie seulement à la tendance observée entre 2001 et 2002.

En comparaison, le bilan du secteur industriel, qui arrive au deuxième rang avec des émissions de 28,7 millions de tonnes équivalent CO₂, était

plus encourageant. Les rejets de l'an 2000 représentaient en effet une baisse de 4,5 % par rapport à 1990. Ces émissions provenaient principalement des pâtes et papiers, des raffineries de pétrole et de la production des métaux ferreux.

Les propriétaires de maison ne trouveront pas quant à eux trop de raisons de culpabiliser, surtout s'ils ont récemment troqué leur système au mazout pour un système moins polluant comme le gaz naturel ou l'électricité. Même si le chauffage des maisons consomme plus d'énergie qu'en 1990, cette consommation est au total moins polluante, en raison principalement des conversions du mazout au gaz naturel. Les rejets de GES ont diminué de 9,6 % entre 1990 et 2000, indique l'inventaire.

Mais cette bonne performance est plus que compensée par une hausse significative de 34 % des émissions en provenance des consommateurs commerciaux et institutionnels. Le bilan net du secteur résidentiel, commercial et institutionnel indiquait une hausse de 13,5 % entre 1990 et 2000, un chiffre qui là encore a continué d'augmenter.

Enfin, l'agriculture est responsable de 9,5 % des émissions québécoises, qui proviennent surtout de l'utilisation d'engrais dans le sol et de la gestion du fumier.

Spécial
du dimanche au jeudi soir

Côte de bœuf
(12 oz)
Soupe ou
salade incluse
13⁹⁵\$

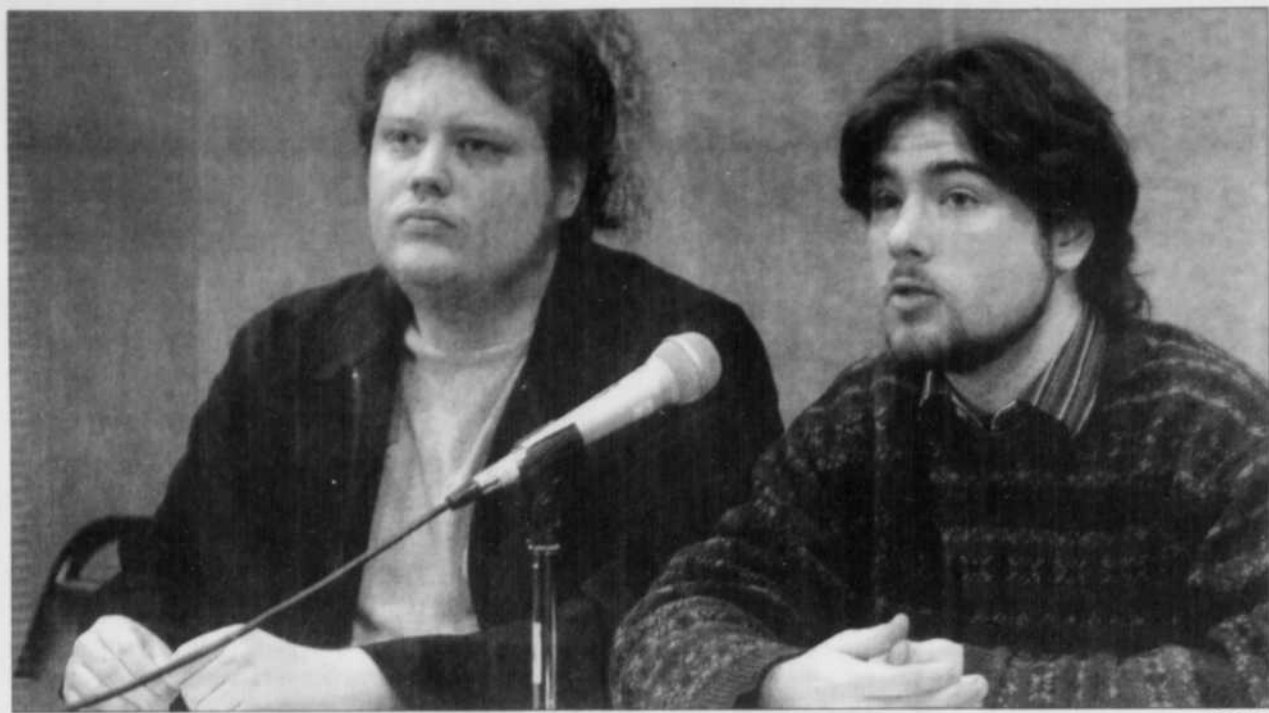
Pour un temps limité.

10 langoustines
Soupe ou
salade incluse
10⁹⁵\$

samedi et dimanche
déjeuners fruités
Jus d'orange
GRATUIT
avec déjeuner
de 8 h à 15 h

Apportez
votre vin

Restaurant
Rouge ou Blanc
1040, boul. Pierre-Bertrand **683-9797**



Antoine Goutier et Olivier Cournoyer Boutin, présidents des deux plus importantes associations étudiantes, demandent au conseil d'administration de l'Université Laval de reporter de quelques semaines sa décision sur la hausse des frais afférents.

HAUSSE DES FRAIS AFFÉRENTS

Le mouvement d'opposition gagne de l'ampleur à Laval

VIOLAINE BALLIVY
VBallivy@lesoleil.com

Le mouvement de protestation contre l'administration de l'Université Laval gagne de l'ampleur. Plusieurs syndicats d'employés ont donné hier leur appui à la campagne de boycott des instances consultatives lancée par les associations étudiantes, dénonçant ouvertement des faiblesses de la démocratie lavalloise.

« Nous sommes sous-représentés dans les organes décisionnels et consultatifs, et même quand nous le sommes adéquatement, l'administration ne nous écoute pas », dit Martin Courval, président du Syndicat des chargés de cours (SCCCUL).

Avec lui, au moins trois autres présidents de syndicats — dont celui des employés et celui des professeurs — ont signé et envoyé une lettre au recteur pour lui faire part de leur profonde insatisfaction devant le déroulement des consultations.

Il s'agit de la deuxième missive du genre en six mois. Cette fois, c'est la recommandation du conseil universitaire de hausser de 50 \$ par année les frais afférents pour permettre la modernisation du système de gestion des études et ce, malgré un avis contraire de la commission des affaires étudiantes, qui a fait déborder le vase.

Les syndicats ne prônent pas un boycott, comme les étudiants l'ont fait: « Nous ne croyons pas à la politique de la chaise vide », explique Roger Thériault, du syndicat des professeurs. Mais ils réclament aussi un report du vote décisif du conseil d'administration, prévu pour demain, le temps que de plus amples études soient menées sur les moyens alternatifs de financer le projet.

Les fédérations étudiantes, par exemple, ont proposé de faire front commun avec la direction lavalloise et d'autres universités afin de faire pression sur Québec pour accroître les budgets octroyés pour le renouvellement des sys-

tèmes informatisés. « McGill et l'Université de Montréal sont dans la même situation que nous, il y a sûrement moyen de s'unir pour trouver une solution », estime Olivier Cournoyer Boutin, président de la CADEUL.

Ce dernier n'a pas fermé la porte à une escalade des moyens de pression si, aujourd'hui, le conseil d'administration entérine la hausse des frais afférents. « L'Université devra faire des efforts pour restaurer un climat de paix. »

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Mais du côté de la direction, on soutient plutôt que les étudiants ne visent pas la bonne cible. « Ce n'est pas l'administration qui a recommandé la hausse (des frais afférents), mais une majorité de membres du conseil universitaire », précise Richard Fournier, directeur des communications. 66 personnes constituent le conseil, dont 25 professeurs, 8 étudiants, 2 chargés de cours, 17 doyens et 5 vice-recteurs.

SONDAGE

Le tiers des médecins veulent réduire leur temps de pratique

Ils désirent améliorer leur qualité de vie

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
BRicard@lesoleil.com

BON ACCÈS AUX CHIRURGIES

Près du tiers des médecins du Québec entendent chareuter leur horaire de travail au cours des deux prochaines années. Le plus grand mouvement de « conciliation travail-famille » d'un océan à l'autre, révèle un vaste sondage.

La moyenne nationale tourne plutôt aux alentours de 25 %, nous apprend l'analyse des réponses de 21 000 docteurs — le tiers de la profession. Un écueil important à l'accessibilité des soins, clament les auteurs.

« Ça veut dire qu'il va y avoir moins de médecins disponibles », commente le vice-président de l'Association médicale du Québec, le radiologiste Robert Ouellet. Déjà, 15 % affirment avoir passé la tronçonneuse dans leur agenda au cours des deux dernières années. En plus, 11 % de nos médecins de famille n'acceptent plus de nouveaux patients et 48 % mettent le pied sur le frein.

La solution préconisée et répétée sans cesse par les unions de médecins: augmenter de façon importante les admissions dans les universités. D'autant plus que la profession se féminise, notent les groupes de pression. Les femmes sont moins enclines à travailler plus de 50 heures par semaine. « Si on attend encore, il va être trop tard. »

MÉDECINS CONTENTS

Aussi essouffés soient-ils, les médecins du Québec sont particulièrement ravis au boulot! « Plus de 75 % sont satisfaits de leur vie professionnelle », indique M. Ouellet.

Ainsi, 89 % jugent leurs relations avec les patients « assez » ou « très » satisfaisantes, 79 % pensent de même de leurs contacts avec les autres travailleurs du réseau de la santé, 76 % de leur vie professionnelle actuelle et 59 % pensent que l'équilibre travail-famille est bon... « Ils ne se plaignent pas trop, mais ils veulent avoir une vie un peu plus normale. »

Le Québec se démarque à plusieurs autres chapitres de la recherche publiée hier. Par exemple, seulement le tiers des médecins québécois évaluent que l'accès aux chirurgies électives dans les hôpitaux est inadéquat. Le meilleur taux d'un océan à l'autre!

Seuls les médecins de Terre-Neuve-et-Labrador partagent la même « satisfaction » par rapport à l'attente de leurs patients pour un traitement de la hanche ou de la cataracte. En moyenne, au Canada, 41 % des praticiens sont déçus. Jusqu'à 55 % en Colombie-Britannique.

L'accessibilité des médicaments et des appareils médicaux serait également très bonne, au dire de 71 % des docteurs québécois. « Il y a des situations qui sont pires qu'ici, admet le Dr Ouellet. Mais vous prenez trois patients, y'en a un qui a une difficulté d'accès. Ce n'est pas négligeable. »

Soulignons également que la fuite des cerveaux maintes fois décriée semble plutôt réduite, selon le sondage. Un gros bémol: les médecins de Terre-Neuve-et-Labrador sont les plus nombreux à rêver d'évasion. Quelque 10 % d'entre eux envisagent de déménager au cours des deux prochaines années. Par contre, leurs confrères du Québec sont plutôt « stables », ajoute Robert Ouellet. Environ 2 % projettent de partir.

Le sondage a été commandité par l'Association médicale du Canada (59 000 membres), le Collège des médecins de famille du Canada (17 000 membres) et le Collège des médecins et chirurgiens du Canada (38 000 membres).

Des 59 389 médecins du pays qui ont reçu le questionnaire en 2004, 21 296 ont répondu au sondage, soit 35,9 %. La marge d'erreur des estimés nationaux est de +/- 0,64 %, 19 fois sur 20. Elle croît pour les données provinciales, quoique l'échantillonnage soit généralement concluant.



PERVERSE

Pierre Martineau



PROJET SCORPION

La prostitution juvénile à Québec

AUJOURD'HUI, 16 H 30

LE GRAND JOURNAL

Entrevue exclusive de Jean-Luc Mongrain avec PIERRE MARTINEAU, auteur du livre *Perverse cité*.

> DEMAIN, 11 H 30

PIERRE MARTINEAU sera l'invité de Dave Leclerc au GRAND JOURNAL du midi.



Un réseau COGECO

LE SOLEIL



LES BOUFFÉES DE CHALEUR: À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION NON HORMONALE?

Plusieurs femmes ont des bouffées de chaleur pendant ou après la ménopause.

Si vous souffrez de bouffées de chaleur, vous pourriez être éligible à participer à une étude de recherche clinique sur un produit non hormonal expérimental.

Pour participer, vous devez:

- Être âgée entre 40 et 65 ans
- Être ménopausée naturellement (pas de menstruations depuis au moins six mois) ou chirurgicalement
- Avoir des bouffées de chaleur plusieurs fois par jour.

Étude sous la direction de la Docteure Céline Bouchard, en collaboration avec le Dr Michel Fortier.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Maude Julien ou Suzie Savard, infirmières de recherche au 650-2295

Du 16 au 21 février
PROMOTION KANUK chez

AZIMUT

TOUS les manteaux chauds KANUK à prix de promotion pendant 6 jours seulement



Le Flocon Kanuk rég. : 830 \$

Le Coyote Kanuk rég. : 528 \$

Avec fourrure 747 \$ 475 \$

AZIMUT

Le plus GRAND CHOIX de manteaux chauds KANUK à Québec!

1194, av. Cartier, Québec
(418) 648-9500



La perle rare

Jean-Simon GAGNÉ JSGagne@lesoleil.com

Si je résume les savantes analyses qui égayent notre quotidien, depuis des mois, le prochain maire de Québec devra être intelligent, honnête, poli, visionnaire, propre, fidèle, respectueux, sincère, cohérent, enthousiaste, conciliant, simple, ambitieux, sobre, compétent, sportif, travailleur, accueillant, vertueux, déterminé, charismatique, généreux, lucide, prospère, rigoureux, cool, intègre, affable, et là, je m'arrête parce qu'il lui faudra aussi être très humble, pardessus le marché.

J'ajouterais aussi, au risque de me faire accuser de cracher dans la soupe, que le futur élu devra être bilingue. En plus de parler le jargon de l'administration publique, il s'exprimera obligatoirement en français, à l'occasion.

Rien que cela! Avouez qu'il s'agit d'un vrai pique-nique! Pas surprenant que de nombreuses personnalités en vue se soient immédiatement reconnues dans cette modeste description de tâches. Pas surprenant que les aspirants se bousculent au portillon.

Les mauvaises langues expliqueront que, dans la vie, la plus sûre façon de faire fortune consiste à acheter un candidat à sa valeur réelle, pour le revendre ensuite au prix qu'il croit valoir. Mais qui se soucie encore des mauvaises langues, alors que le sort de la mairie de Québec est en jeu?

Rien ne va plus, vous dis-je. La course à l'hôtel de ville s'annonce même des plus serrées. Du jamais

vu, nous disent les analystes, depuis... depuis... depuis la dernière fois.

Pour reprendre une expression chère à l'animateur Dan Rather, du réseau de télévision américain CBS, «la course s'annonce aussi chaude et serrée qu'un maillot de bain trop petit, lors d'un trop long voyage de retour en automobile, après un après-midi à la plage».

Mais revenons au portrait-robot du prochain maire. Pour résumer la situation, on a pris l'habitude de dire que le futur élu devra être «rassembleur». Ne me demandez pas au juste ce que cela signifie. Pour éclairer ma lanterne, un député libéral m'a un jour expliqué, le plus sérieusement du monde: «Un rassembleur, c'est quelqu'un qui fait des additions et non des soustractions».

Autrement dit, un candidat ayant complété sa deuxième année du primaire garde toutes ses chances.

D'une manière générale, si je résume les savantes analyses qui égayent notre quotidien, ces jours-ci, le candidat idéal à la mairie de Québec pourrait être intello, à condition que cela ne paraisse pas trop. Ouvert sur le monde, mais pas au point de voyager à l'étranger. Ni trop à droite, ni trop à gauche. Résidant de la banlieue, mais pas trop. Parfait, mais pas trop. Incolore, mais pas

trop. Inoffensif, mais pas trop. Invertébré, mais pas trop.

En résumé, une sorte de croisement entre une huitre à perle et une moule zébrée amoureuse des réseaux d'aqueduc.

Avis aux candidats se cherchant un nom pour leur futur parti, le Renouveau du mollusque civique a peut-être un avenir...

Pour paraphraser un philosophe qui avait probablement séjourné un peu trop longtemps à Québec, «l'honnête citoyen en a marre des politiciens qui, après avoir constaté qu'une rose exhalait une meilleure odeur qu'un chou, en déduisent qu'elle produirait une meilleure soupe».

Loin de moi l'idée de me moquer. Encore moins de déprécier la fonction de maire. Le président américain Lyndon B. Johnson en reconnaissait lui-même le caractère ingrat. «Quand les soucis de la présidence pesaient trop lourd, disait-il, je me consolais en me disant que cela pouvait être pire: j'aurais pu être maire.»

Il y a quelques années, un rigolo avait même rendu hommage au calvaire quotidien des maires français en publiant des perles recueillies dans les lettres de citoyens ulcérés.

— On vous demande pas grand-chose, juste d'en faire beaucoup, expliquait un électeur.

— Oui, Monsieur le maire, vous êtes responsa-

bles des cacacs de chien dans les rues, même si ce n'est pas vous qui les faites personnellement, s'insurgeait un autre.

— Le cimetière est dans un état pas possible et tous ceux qui y habitent pensent comme moi! rageait un troisième.

Pour illustrer la futilité de la recherche du candidat «idéal», des petits malins avaient même imaginé la question suivante, il y a quelques années.

«Supposons que vous ayez le choix entre trois candidats pour gouverner le monde.

— Le candidat A fréquente depuis des années des politiciens corrompus, en plus de consulter régulièrement des astrologues. Il a deux maîtresses, il fume comme une cheminée et il boit de 8 à 10 martinis par jour.

— Le candidat B a été congédié à deux reprises. Il dort généralement jusqu'à midi. Il a pris de l'opium au collège et il fume encore une quinzaine de cigares par jour. Ah oui, *last but not least*, il boit une quantité prodigieuse de whisky tous les soirs.

— Le candidat C a été décoré comme héros de guerre. Il est végétarien, il ne fume pas et il ne boit pas, à part peut-être une bière à l'occasion. Il n'a jamais eu d'aventures extraconjugales.

Qui choisiriez-vous?

Le candidat A s'appelle Franklin D. Roosevelt.

Le candidat B se nomme Winston Churchill.

Le candidat C n'est nul autre qu'Adolf Hitler.»

ACIDE ZOLÉDRONIQUE

Le médicament pourrait être autorisé

MARIE CAQUETTE

MCAquette@lesoleil.com

Les personnes souffrant d'un cancer de la prostate avec métastases osseuses peuvent se remettre à espérer.

Le Conseil du médicament du Québec se penche à nouveau sur le cas de l'acide zolédronique dont il avait recommandé, l'an dernier, qu'il soit exclus de la liste des médicaments remboursés par la Régie de l'assurance-maladie.

Le processus de réexamen a débuté en 2005, disait hier le porte-parole du conseil, Steve Flanagan, à une date qu'il n'était cependant pas en mesure de préciser.

LE SOLEIL faisait état hier du désaccord d'une vingtaine d'oncologues avec la décision du Conseil du médicament. Ces spécialistes ont fait appel aux médias pour infléchir une décision administrative qu'ils jugeaient mauvaise pour leurs patients atteints d'un cancer de la prostate avec métastases osseuses. Hormis un traite-

ment de chimiothérapie ou de radiothérapie, l'acide zolédronique est le seul médicament susceptible de réduire ou de retarder significativement le risque de fracture de vertèbres chez ses personnes presque aux portes de la mort.

Les oncologues n'ont toutefois pas obtenu qu'un comité d'experts révise ce dossier avec les comités permanents du Conseil. Les comités scientifiques du Conseil du médicament sont composés de médecins, de pharmaciens auxquels peut s'ajouter un ou des experts, disait M. Flanagan. Il n'était pas en mesure d'indiquer si ce serait le cas pour la révision de l'acide zolédronique.

Par ailleurs, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, faisait savoir, par son attachée de presse, que si le Conseil du médicament produisait cette fois une recommandation favorable, l'acide zolédronique pourrait même être remboursé avant la publication de la nouvelle liste de la Régie de l'assurance-maladie, en juin prochain.

MÉDICAMENTS ANTIDOULEUR

Le Canada songe à un encadrement plus serré

■ TORONTO — Le ministère fédéral de la Santé pourrait imiter l'Australie, et exiger que des mises en garde spéciales ainsi que des doses limites recommandées soient apposées sur l'étiquette de médicaments antidouleur controversés. C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre de la Santé, Ujjal Dosanjh. Le ministre a aussi indiqué au cours d'une téléconférence qu'il pourrait emboîter le pas au nouveau secrétaire des États-Unis à la Santé et créer à son tour une agence indépendante des médicaments, chargée de vérifier l'innocuité des produits pharmaceutiques une fois ceux-ci mis en marché — une idée à laquelle il s'était auparavant montré réticent. PC

LIQUIDATION FIN DE SAISON

Ensembles à partir de **299 \$** reg. jusqu'à 950 \$

50% vêtements de ski, de plein air et manteaux de ville

Lot de manteaux «3 dans 1» (idéal pour la marche!) **199 \$** spécial rég.: 419 \$

Lot de pantalons **99 \$** à partir de rég.: 299 \$

MONT SAINTE-ANNE
10930, boul. Sainte-Anne
Tél.: 418.827.3108

QUÉBEC
3930, boul. Hamel
Tél.: 418.877.5584

Mont-Tremblant • Bromont • Saint-Sauveur
www.avalancheskiwear.com

Vente fin de saison

RABAIS jusqu'à **75%**

Vison femelle (grande taille, jusqu'à 50)	à partir de 3795 \$
Vison	2995 \$
Castor rasé	2495 \$
Agneau retourné	695 \$
Pelisse	595 \$
Cuir	245 \$

24 mois sans intérêt sur achat de 999 \$ et plus

Nous payons les deux taxes sur tous les manteaux de cuir déjà réduits. Offre en vigueur jusqu'au 28 février

Possibilité de mise de côté jusqu'à l'automne

PRÉMONT FORGUES
Place de la Cité, 1er étage
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy
(418) 654-3660

J'ai des valeurs... j'investis où ça compte!

- >> J'épargne plus facilement pour ma retraite
- >> Je profite d'avantages fiscaux
- >> Je contribue au maintien et à la création de milliers d'emplois au Québec
- >> Je participe à l'essor d'une finance socialement responsable

Prêt REER maintenant offert à notre bureau de Québec

Note: Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Veuillez lire le prospectus simplifié de Fondation, disponible à nos bureaux ou dans notre site Internet.

30% de crédits d'impôt + REER

FONDATION CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

www.fondation.com
1 800 253-6665

Conseil Central de Québec-Chaudières-Appalaches (CSN)
155, boul. Charest Est, bureau 200, Québec

Du 14 février au 1^{er} mars
De 9h à 17h et sur rendez-vous en soirée

Visitez notre site internet pour connaître les coordonnées de nos bureaux temporaires.

Un individu saccage l'aéroport de Québec et s'attaque à des policiers

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil.com

Un individu de 22 ans de Sillery pris d'un accès de rage a blessé un policier et saccagé l'aérogare de Québec dans la nuit de lundi à hier.

Le premier épisode de cette rocambolesque histoire débute vers minuit à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'homme au comportement étrange se présente à l'hôpital et attire l'attention des gardiens. Ces derniers expulsent l'individu et appellent les policiers. Malheureusement, le suspect a déjà quitté les lieux avant l'arrivée d'une autopatrouille.

Vers 0 h 50, l'homme se présente sur le stationnement de l'aéroport de Québec. Et c'est à ce moment que débute la casse. « Des employés d'entretien l'ont aperçu faire des 360° avec son automobile », explique Pascal Bélanger, porte-parole de l'aéroport. Selon les versions combinées de ce dernier et de la police de Québec, le suspect aurait embouti la barrière de sécurité et bousculé la préposée à la guérite. Il a ensuite pris la fuite à pied jusqu'à l'aérogare.

À l'intérieur l'attendait un agent de sécurité déjà avisé du comportement étrange de l'intrus par les employés d'entretien. Il a interpellé le suspect, mais c'est ce dernier qui a couru vers l'agent, qui a préféré s'esquiver. « On leur demande de maintenir la sécurité, pas de mettre leur vie en danger », commente M. Bélanger, pour

expliquer le comportement de l'agent.

Il faut dire que l'aérogare était vide au moment des événements et que le service de sécurité pouvait facilement repérer le forcené à l'aide des caméras de surveillance, ajoute le porte-parole. De plus, les agents ne sont pas armés.

Une fois seul, le jeune homme a laissé libre cours à ses instincts destructeurs. Il s'est servi d'une poubelle, d'un chariot à bagages et même de l'embout en métal d'un cordon de sécurité pour fracasser quelques fenêtres.

Il est ensuite ressorti à l'extérieur où l'attendaient des policiers. L'un d'eux a été légèrement blessé au visage, en tentant de le maîtriser.

SOUS L'EFFET DE LA DROGUE ?

Selon M. Bélanger, les actes de l'individu n'étaient pas dirigés directement contre l'aéroport. Il croit plutôt qu'il était sous l'effet d'une drogue quelconque.

Impression partagée par Jean Minguy, porte-parole de la police de Québec. « Il n'était visiblement pas dans un état normal. On ne pouvait même pas le laisser en cellule parce qu'il aurait pu se blesser. » Il a donc été transporté au CHUL où on lui a imposé des mesures de contention.

Le suspect n'est pas connu des milieux policiers. Il devrait comparaître aujourd'hui au palais de justice de Québec pour répondre à plusieurs chefs d'accusation dont celui de voies de fait.



Quelques fenêtres ont été fracassées.

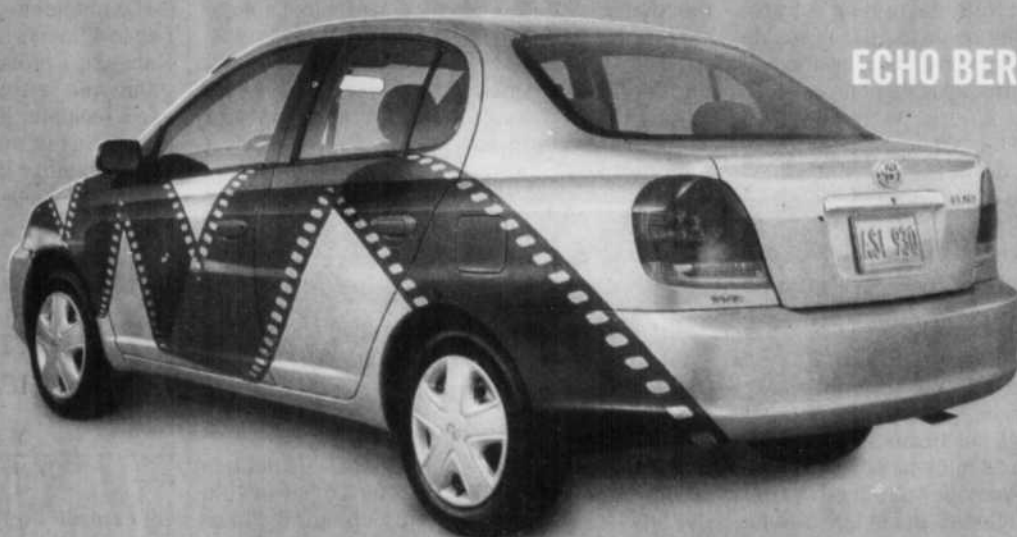
LE SOLEIL, ERICK LABRÉ

30 000 \$ d'amende pour Ted Théodore

■ MONTRÉAL — Après avoir fait l'objet d'une arrestation spectaculaire saisie par une caméra de la télévision d'État, il y a 18 mois, et accusé initialement de gangstérisme et de prêt usuraire, Ted Théodore, 71 ans, s'en est finalement tiré avec une amende de 30 000 \$, après avoir plaidé coupable à des accusations réduites, de concert avec quatre de ses fils. Le groupe des Théodore a reconnu avoir imposé des taux d'intérêt annuels dépassant 1000 %, pendant 20 ans, de janvier 1984 à juin 2003, mais l'accusation la plus grave, celle de gangstérisme, a été retirée par la Couronne, faute de preuves. En imposant l'amende hier, le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, a dit avoir tenu compte du fait que les Théodore s'étaient volontairement départis d'une somme de 540 000 \$ au profit du Procureur général du Québec, une somme qui représenterait le produit de leur commerce criminel. En outre, la somme de 110 000 \$ leur a été confisquée. Les prêts à des intérêts à taux criminel se faisaient principalement rue Jarry, dans un endroit où se pratiquaient la vente et l'entretien de perruques. **PC**



TOYOTA
un coup de cœur sans fin



ECHO BERLINE

UNE BERLINE POUR ECHOÏSTES? ON AURA TOUT VU!

Faites partie de la communauté echoïste, visitez www.echoiste.ca

2005 ECHO BERLINE

159\$

PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 2 428 \$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE À LA LOCATION

OU

À L'ACHAT
À PARTIR DE

14 080\$

ACCÈS  TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa.



Votre nouvelle Toyota part toujours avec le plein d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offre de location au détail valable sur les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 162,89 \$, taxes incluses, et dépôt de sécurité de 200 \$ pour des termes de location de 60 mois, exigibles au moment de la livraison. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7¢ du kilomètre excédentaire. Immatriculation et assurances en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location est de 2 810,89 \$ (taxes incluses) pour l'Echo berline 2005 (BT123M AA). * PDSF pour les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 28 février 2005 et sont établies par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la grande région de Québec. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

\$ d'amende
ed Théodore

AL — Après avoir fait
e arrestation spectacu-
par une caméra de la
État, il y a 18 mois, et ac-
ement de gangstérisme et
uraire, Ted Théodore,
est finalement tiré avec
de 30 000 \$, après avoir
able à des accusations
concert avec quatre de
groupe des Théodore a
ir imposé des taux d'in-
els dépassant 1000 %,
ans, de janvier 1984 à
ais l'accusation la plus
de gangstérisme, a été
la Couronne, faute de
imposant l'amende hier,
Pierre Bonin, de la Cour
a dit avoir tenu compte
les Théodore s'étaient
ent départis d'une
10 000 \$ au profit du Pro-
éral du Québec, une
représenterait le produit
merce criminel. En ou-
e de 110 000 \$ leur a été
Les prêts à des intérêts
inel se faisaient princie-
Jarry, dans un endroit
aient la vente et l'entre-
ques. PC



fin

RLINE

U!

U!

U!

U!

U!

U!

U!

U!

U!

U!

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

AGORA DU VIEUX-PORT

La saison 2005 sauvée

L'annonce d'une entente avec Genex serait faite cette semaine

KATHLEEN LAVOIE ET
JEAN-FRANÇOIS CLICHE
KLavoie@lesoleil.com
JFCliche@lesoleil.com

S'il faut en croire le directeur du port de Québec, Ross Gaudreault, il est pratiquement certain que la saison 2005 de l'Agora aura lieu. Le hic, c'est qu'il est peut-être déjà trop tard pour élaborer une programmation solide, déplore le producteur Michel Brazeau.

Ce dernier, qui se «gardait une marge de manœuvre jusqu'au 15 février», affirme que l'incertitude entourant le sort du site lui a déjà fait perdre les spectacles de Whitesnake et de Robert Plant. «Si, dans les jours qui suivent, je dis à Patrice Demers (patron de Genex, locataire de l'Agora) que je suis capable de ne présenter que trois shows, il va me dire «Pourquoi ouvrir?» Je pense que les fonctionnaires qui gèrent le port n'ont pas la mentalité de planifier à l'avance. Dans le spectacle, ça ne fonctionne pas comme ça.»

Chez Genex, le vp aux communications, Jean-Luc Benoit, «hésite à confirmer quoi que ce soit tant qu'il reste des choses à régler», mais il confirme que quelque chose se trame pour la saison 2005, afin de donner le temps à l'industrie locale de la musique «de se revirer de bord».

M. Gaudreault, lui, va plus loin: «On est sur le point d'en arriver à une entente pour sauver la saison 2005. L'annonce devrait venir cette semaine.»

Le dénouement de cette histoire demeure toutefois le même. S'il ne voulait agrandir le terminal de croisière, M. Gaudreault entend toujours «repenser l'Agora», ce qui signifierait sa trans-

formation en un «parc public, plus familial» sous le thème de l'eau. Un tel parc, dit-il, pourrait inclure des chutes et des jeux d'eau.

Il est encore possible que les budgets qu'Ottawa acceptera de débloquer modifient ces projets pour la peine, mais la fin des shows à l'Agora semble certaine après 2005.

«FERMEZ-LA, L'AGORA!»

Pour sa part, Michel Brazeau ne croit pas que, parmi les solutions de rechange proposées, le Centre de foires convienne, parce qu'il n'offre pas le même niveau de confort au public.

«C'est bon pour des bands comme Slipknot ou Sum 41 qui attirent une clientèle plus jeune que ça ne dérange pas de rester debout pendant trois heures, dit-il. Sans compter que la location du Centre de foires coûte cher. Par rapport à ça, l'Agora est peu dispendieuse.»

En outre, opine le producteur, «il me semble que s'il y a une chose dont on n'a pas besoin à Québec, c'est d'un autre parc. On en a en masse! (...) Tout ça à cause de trois ou quatre plaintes de propriétaires de condos et de croisiéristes! Pourtant, l'Agora était déjà là quand ces gens-là ont acheté leur condo.

«(...) La situation est rendue à un point tel où je dis, fermez-la donc, l'Agora! Je vais arrêter de compter là-dessus. Présentement, je laisse entrevoir des possibilités aux agents sans savoir ce qu'il en retourne. Chose certaine, au-delà du 15 février, je ne sais pas si ce sera possible de proposer une saison qui se tienne. Moi, c'est mon nom auprès des agents qui est en jeu. Et entre mon nom et l'Agora, je dis fermez l'Agora!»

Le CN n'a pas un sou de plus pour le pont de Québec

LISE FOURNIER
LFournier@lesoleil.com

Le pont de Québec n'est repeint qu'au tiers, pourtant, le Canadien National, qui en est propriétaire, n'a pas l'intention de mettre un sou de plus pour sa réfection, malgré les pressions de la Coalition pour la sauvegarde du pont.

Le vice-président aux affaires publiques du CN, Sean Finn l'a confirmé hier en marge d'une conférence qu'il prononçait devant les membres de la Chambre de commerce de Québec.

Peu disposé à s'étendre sur le sujet du pont, M. Finn a toutefois précisé qu'une fois que leur contribution de 37 millions \$ serait épuisée, il n'y avait pas d'autre argent à l'horizon. M. Finn juge que le CN a fait ses devoirs dans ce dossier et qu'il a respecté en tous points l'entente négociée en 1997 entre Québec, Ottawa et le Canadien National qui fixait la part de la compagnie du chemin de fer à 37 millions \$ sur 10 ans, celle de Québec et Ottawa réunie à 23 millions \$. Or, à l'origine, l'ensemble des travaux devait effectivement coûter autour de 60 millions \$, selon une évaluation du CN. Mais de nouvelles normes environnementales ont obligé les entrepreneurs à récupérer la vieille peinture à forte teneur en plomb, ce qui a fait doubler la facture. Le manque à gagner est maintenant de 50 millions \$. Un montant que le CN refuse d'assumer, même si l'an dernier, elle a généré des revenus de 6,5 milliards \$ et réinvesti 20 % de ces sommes pour entretenir son réseau nord-américain.

Aujourd'hui, la Coalition pour la sauvegarde du pont de Québec s'inquiète de ne jamais voir la fin des travaux malgré un accord qui, selon eux, oblige le CN à les réaliser. Le conseiller Jacques Jobin, qui est aussi président de la Coalition, rappelle qu'en 1993, le fédéral a en effet cédé des terrains et le pont de Québec au Canadien National, en échange de quoi la compagnie s'est engagée à le rénover d'un bout à l'autre.

Un engagement toutefois que Canadien National considère caduc depuis la signature du deuxième, en 1997. Mais pour M. Jobin, l'obligation d'entretien demeure. Sauf qu'entre-temps, la compagnie a été privatisée et ne se sent plus liée par les décisions de l'ancien régime.

Dans son allocution d'hier, M. Finn a pourtant vanté les 130 ans de présence du CN à Québec. Il a aussi insisté sur les bonnes relations avec la communauté d'affaires et la Ville. «Nous avons beaucoup de bons clients au Québec. Et environ 30 % des entreprises, a-t-il ajouté, utilisent le chemin de fer pour expédier leurs marchandises. Mais de toute évidence, le 400^e anniversaire de la ville de Québec n'entre pas dans ses priorités, pas plus que la rénovation du plus long pont à cantilever au monde.

PROJETS DU 400^e

Si l'argent manque pour la réfection du pont, le comité organisateur des fêtes du 400^e de la ville de Québec est bien déterminé à obtenir le financement. À la veille du budget fédéral, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, et le président des fêtes du 400^e, Raymond Garneau, ont donc répondu à l'invitation de Jean Lapierre d'aller expliquer leurs projets aux députés et ministres du gouvernement Martin. Interrogé à ce sujet, le conseiller Jacques Jobin a tenu à minimiser l'impact de cette visite. «Ce n'est pas un sprint de dernière minute pour avoir de l'argent, a-t-il insisté. C'est un rendez-vous qui était prévu depuis longtemps.» Néanmoins, les trois projets-fenêtres sur le fleuve seront discutés en priorité. Jusqu'ici, aucun montant n'a été dévoilé sur la contribution des deux gouvernements pour l'ensemble des fêtes du 400^e, mais le chiffre de 200 millions \$ est souvent évoqué.



Quelque 500 personnes assistaient hier soir à la troisième et dernière soirée d'information dispensée par Rabaska aux Lévisiens.

PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À LÉVIS

Rabaska soutient qu'elle paiera 9,8 M\$ en taxes

MARC SAINT-PIERRE
MSiPierre@lesoleil.com

L'évaluation imposable de Rabaska s'établira bel et bien à près de 300 millions \$, et les taxes foncières qui en découleront se situeront effectivement à 9,8 millions \$.

C'est ce qui ressort d'une lettre que le président de Rabaska, Glenn Kelly, vient de faire parvenir aux conseillers municipaux lévisiens.

«Notre évaluation de la valeur taxable du projet s'approche de 300 millions \$ et celle du paiement des taxes de 9,8 millions \$. Quoi qu'il en soit, M. Bouchard devrait être rassuré, puisque peu importe la valeur taxable, nous avons pris un engagement formel. Celui de payer un minimum de 7 millions \$ en taxes», y précise M. Kelly.

«Nous ne paierons pas moins que cette somme en taxes municipales. C'est un engagement ferme de notre part. Nous sommes d'ailleurs disposés, si la Ville de Lévis le souhaite, à signer une entente qui garantira ce minimum», ajoute-t-il.

Lundi, le conseiller Bouchard a mis en doute les engagements du développeur, estimant qu'il est virtuellement impossible que Rabaska puisse générer des revenus de taxes foncières de 7 millions \$. Pour que cette somme puisse être atteinte, il faudrait, soutenait-il, y ajouter le paiement des services que l'administration municipale fournirait le cas échéant à l'entreprise, comme l'eau, les égouts, la sécurité publique.

«Le paiement pour les autres services rendus par la Ville seront en sus des taxes payées par Rabaska», affirme M. Kelly dans sa lettre, soulignant que l'entreprise s'est d'ores et déjà engagée à assumer les frais de tout nouveau service ou besoin que son implantation impliquerait.

Le conseiller Bouchard avait aussi noté que la facture totale payée annuellement par Ultramar

à la Ville de Lévis se situe à 2,8 millions \$.

La lettre de M. Kelly ne fait pas mention de la raffinerie de la route des Îles. Mais l'économiste Jean-Marc Bergevin, du Bureau d'études stratégiques et techniques en économie (Beste), a indiqué au SOLEIL que la pétrolière peut tabler sur plusieurs règles d'exemption d'évaluation spécifiques aux raffineries.

«L'évaluation du promoteur (Rabaska) est dans le domaine du raisonnable», a-t-il observé.

DERNIÈRE SOIRÉE

En soirée, au Juvénat Notre-Dame, dans le quartier Saint-Romuald, la troisième et dernière grande soirée d'information de Rabaska aura été encore une fois l'occasion pour les Lévisiens de l'est de faire valoir leurs inquiétudes. Et de lancer quelques flèches, le Beaumontois Pierre Cadoret notant par exemple que la mise en place du terminal détruirait 50 000 arbres qui ont été patiemment plantés dans le secteur ces années-ci.

Dans les interventions, à l'applaudimètre et aux huées qui ont fusé à l'occasion de l'auditoire de 500 personnes, il est aussi apparu qu'une bonne partie du public est en faveur de Rabaska.

«Rabaska représente jusqu'à 750 emplois sur le chantier en période de pointe pendant la phase de construction, et 70 emplois bien rémunérés une fois en exploitation. Combien de personnes et de familles vont pouvoir vivre convenablement de ces retombées dans la région?» a demandé Jean-Yves Bisson, un chef syndical FTQ représentant quelque 1400 travailleurs.

Aucun calcul précis n'a été fait là-dessus. Mais il faut considérer que l'enjeu dépasse le contexte local et régional, le gaz amené par Rabaska étant destiné à alimenter des entreprises créatrices d'emplois de tout le Québec, a répondu Glenn Kelly.

Contre un moratoire

Le gouvernement Charest doit donner «au Québec accès au gaz naturel liquéfié», affirme Bernard Landry

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Le chef de l'opposition s'objecte à l'idée des «verts» d'imposer un moratoire sur les projets de terminal méthanier, comme celui de Rabaska. Le gouvernement Charest a le devoir de s'assurer «qu'il donne au Québec accès au gaz naturel liquéfié», dit Bernard Landry.

Le leader de l'opposition à l'Assemblée nationale a défendu ces positions, hier, lors d'un point de presse portant sur l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre.

M. Landry a reçu comme irréaliste la suggestion d'un moratoire, même s'il vise une énergie fossile. «On ne pourra pas éviter ça (des installations pour importer du gaz naturel) parce que, si on ne l'a pas, nous aurons des matières extrêmement plus polluantes.»

Bernard Landry a souligné qu'il faut prendre

«les projets un par un. Les gens de Cacouna (dans l'Est du Québec) en veulent un terminal à tout prix, semble-t-il.» Quant à Rabaska, qui rencontre beaucoup d'opposition, avec l'idée de construire un terminal à Lévis, «ça dépend. (...) Il peut être (destiné à) un endroit et se refaire à un autre où il est acceptable.»

Le leader péquiste s'est aussi opposé à ce que le Québec devienne exemplaire en éliminant le recours aux centrales thermiques pour imposer les énergies douces que sont l'éolien, le solaire et l'hydro-électricité. «Aucun pays avancé n'a pris une telle approche.

«Dans certains cas, a ajouté Bernard Landry, pour réduire les émissions (provoquant le réchauffement du climat), il faut faire du thermique. La cogénération, par exemple, (...) on la fait pour produire de la vapeur et de l'électricité en suppléance à une centrale au mazout qu'on va arrêter.»

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Question d'argent



Cahier
Arts et vie

Lundi prochain, TVA va lancer «Argent», une nouvelle chaîne numérique qui couvrira l'ensemble des nouvelles économiques et d'affaires ainsi que de finances personnelles. Georges Pothier sera le chef d'antenne de cette nouvelle télé.

ARRONDISSEMENT
SAINT-FOY-SILLERYGilles Bolduc
remplacera
Claude Allard

■ À la suite du décès récent de Claude Allard, la présidence de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sera désormais assumée par Gilles Bolduc, conseiller du district de Saint-Louis. M. Bolduc, qui fait partie de l'Action civique, est conseiller municipal depuis 11 ans. Il a d'abord fait partie de l'équipe d'Andrée Boucher avant de se joindre à l'ACQ, après les fusions. « Dans les circonstances (la mort de M. Allard), on l'apprecie un peu moins, mais il faut que la vie continue », dit M. Bolduc, qui entend consacrer son temps, d'ici les élections, à mener à terme les projets déjà en marche et assurer le « suivi de tous les jours ». Il n'a pas encore décidé s'il briguera de nouveau son siège de conseiller. *Jean-François Cliche*

Ann Bourget veut moderniser le transport en commun... et ressusciter le tramway

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

■ Achalandage accru, nouvelles lignes de métrobus, peut-être même un tramway... Ann Bourget, conseillère dans Montcalm et aspirante à la direction du RMQ, nourrit de grandes ambitions pour le Réseau de transport de la Capitale.

D'abord parce que ces idées seront rentables, insiste la candidate verte. « Et tant mieux si on en tire des bénéfices environnementaux ; on appelle ça le crémeux sur le gâteau. »

S'appuyant sur une étude commandée par la Chambre de commerce de Montréal, M^{me} Bourget a souligné que pour la seule métropole, les retombées du transport en commun se sont chiffrées en 2003 à 937 millions \$, principalement en raison des économies que

les autobus et les métros font réaliser aux ménages.

Le même genre d'effet peut s'observer à Québec, mais la clientèle du RTC stagne depuis le début des années 90, à environ 37,5 millions de passagers par an. « On dénote aussi une diminution constante de la part du transport en commun dans les déplacements (passée de 16 % à 10 %) », fait remarquer M^{me} Bourget.

Celle-ci propose donc de consacrer

1 % du Plan triennal d'immobilisation, soit de 8 à 10 millions \$ par année, à la modernisation du réseau d'autobus. Ces changements comprendraient la réalisation d'études de faisabilité sur l'implantation d'un tramway et la réorganisation du métrobus, de même que la promotion « vigoureuse » des avantages économiques du transport en commun.

M^{me} Bourget fait le pari qu'un meilleur service réconcilierait la population avec son réseau d'autobus et en augmenterait l'achalandage. « Les gens vont prendre le transport en commun quand ce ne sera plus seulement des circuits bondés,

La conseillère
Ann Bourget

quand ce sera confortable et efficace. »

À la tête de la Ville, elle interpellerait également les autres paliers gouvernementaux pour qu'ils relèvent leur part du financement du RTC.

La jeune conseillère aimerait aussi densifier l'occupation du territoire le long des parcours du métrobus à l'aide d'incitatifs fiscaux. Cela aurait pour effet, explique M^{me} Bourget, d'amener

plus de gens à utiliser le transport en commun. « Quand on va avoir compris, à Québec, qu'il faut arrêter de développer là où on n'a pas d'infrastructures et qu'il faut plutôt rentabiliser celles qu'on a déjà, on va être riche. »

2 machines-à-images ExpressVu^{MC}

à partir de

5 \$

/mois en location*



- Un plus grand choix de canaux numériques et haute définition que celui des câbles au Québec
- Image et son d'une clarté remarquable



bell.ca/offre 1 87 SOUCOUBE Magasins Espace Bell et détaillants participants

Et bien simple.^{MC}

Espace Bell

FUTURE SHOP

RadioShack



STEREO

TANGUY ÉLECTRONIQUE

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

Offre en vigueur du 1^{er} février au 31 mars 2005 avec location d'un nouveau système. Offert aux clients résidents là où l'accès et la visibilité directe le permettent, jusqu'à épuisement des stocks. Une pièce d'identité avec photo valide et une préautorisation sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire sont requises pour acheter et activer un système. Prix/offre sujets à changement sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions et frais peuvent s'appliquer. *L'offre inclut un système 3120 et un récepteur 3100. Frais de programmation en sus. Sujet à un engagement min. d'un an pour la location et la programmation. Frais d'installation initiaux de 49,99 \$ en sus. Un crédit de 49,99 \$ pour les frais d'installation initiaux s'applique à votre compte avant les taxes; prévoir 6 à 8 semaines après l'activation. L'ensemble de l'équipement doit être installé et activé le même jour, à l'intérieur des 60 jours suivant l'achat, ou des frais additionnels s'appliqueront. Limite de 4 récepteurs par compte. Sujet à un engagement de 2 ans. L'installation professionnelle de base inclut l'installation du récepteur principal et du récepteur secondaire. Pour savoir si vous êtes admissible, visitez www.bell.ca/installation. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

MAIRIE DE QUÉBEC

Claude Larose s'engage à favoriser la vie de quartier

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

S'il n'en tenait qu'à Claude Larose, aspirant à la tête du Renouveau municipal de Québec, la Ville ferait une plus grande place aux quartiers, dans lesquels il voit la pierre d'assise d'un sentiment d'appartenance en croissance.

M. Larose dévoilait hier, dans l'arrondissement Beauport, le deuxième engagement de sa course à la direction du parti, sous le thème « bâtir une ville forte de tous ses quartiers ».

M. Larose a promis d'encourager la formation de conseils de quartier dans les districts qui n'en ont pas encore, et à soutenir ceux qui existent par de la formation et l'allocation de plus de ressources.

Pour le conseiller de Lairet, le développement d'un sentiment d'appartenance à Québec passera nécessairement par le « renforcement du premier



Le conseiller
Claude Larose

milieu de vie des citoyens ». « Il faut reconnaître, dit-il, que les quartiers ont leur place dans la ville et qu'ils pourront contribuer à sa construction. »

Le candidat à la direction du RMQ propose aussi de développer des partenariats avec les réseaux communautaire, de la santé et de l'éducation pour amener tout ce beau monde à œuvrer de concert à revigorer la vie de quartier.

M. Larose s'est également engagé à tenir un rassemblement annuel des quartiers et à consulter les conseils de quartier lors de l'élaboration du budget municipal.

DE LA PRÉVENTION

Répondant par ailleurs aux attaques de Régis Labeaume, lui aussi candidat au RMQ, qui qualifiait d'« irresponsables », la semaine dernière, ses engagements en matière de prostitution juvénile, Claude Larose a affirmé qu'il s'agissait là d'une question importante « qu'un candidat à la mairie ne peut pas ignorer ».

« Ce que j'ai proposé, essentiellement, ce n'est pas du travail de police, mais de la prévention. Alors je ne me substitue pas du tout au chef de police dans tout ça. »

Pas de verdict au procès de Karmouche

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

Le jury au procès de Victor Karmouche n'est pas encore parvenu à un verdict unanime. Moins de trois heures après avoir entrepris leurs délibérations, hier matin, les jurés se sont heurtés à un écueil qui semblait majeur, de prime abord.

Vers 11 h, ils ont en effet demandé au juge Jean-Claude Beaulieu d'entendre de nouveau les témoignages de six des neuf témoins entendus au cours du procès. Et pas les moindres : les quatre jeunes filles, dont les deux plaignantes, Karmouche lui-même, et le technicien en identité judiciaire qui a déposé les photos prises chez l'accusé, au 1080, rue des Braves. Il y en a pour environ quatre jours d'audience...

Évidemment, le juge Beaulieu a tiqué. Après avoir consulté les avocats des deux parties, il s'est adressé aux jurés pour leur souligner qu'ils n'en étaient qu'au début de leurs délibérations et qu'en conséquence, il considérait leur demande prématurée. « Ce procès a été relativement court, leur a-t-il dit, et je vous suggère de faire un effort pour apprécier la preuve, les plaidoiries et les directives. »

En fait, le président du tribunal s'est bien gardé de refuser d'accéder à la requête des jurés. Il leur a plutôt suggéré de relire son résumé de la preuve et, s'il y a impasse, ils pourront avoir les enregistrements des témoignages demandés. Là-dessus, les jurés sont retournés à leur salle de délibération et on ne les a pas revus de la journée. Ils n'ont rien demandé d'autre.

Un premier conseiller chez Marc Bellemare

■ Le parti de Marc Bellemare est parvenu à attirer un premier conseiller municipal dans ses rangs. Il s'agit de Richard Côté, du district de Vanier, qui en a fait l'annonce hier. L'échevin de 42 ans entend commencer à défendre dès maintenant les couleurs de sa nouvelle formation à l'hôtel de ville. Élu sous la bannière de l'Action civique en

2001, M. Côté a quitté ce parti près de deux ans plus tard avec quatre de ses collègues. Bien que ces derniers trouvent qu'il est encore un peu tôt pour se mouiller, M. Côté a dit vouloir plonger maintenant « pour pouvoir participer à toutes les décisions ». Son passage au « troisième parti », qui attend toujours d'être officiellement nommé, est plus ou moins une surprise, puisque le district de M. Côté se trouve dans le château fort de Marc Bellemare, qui fut élu dans Vanier aux dernières élections provinciales. Une partie de l'équipe du conseiller, d'ailleurs, avait

alors travaillé pour l'ex-ministre de la Justice. En outre, avant les fusions, M. Côté fut pendant plusieurs années conseiller municipal à la Ville de Vanier, dont l'ancien maire, Robert Cardinal, s'occupe présentement du recrutement pour M. Bellemare. Jean-François Cliche

Voleur recherché

■ La police de Lévis recherche l'auteur d'un vol qualifié survenu le 24 novembre vers 17 h 30 au 37, Montcalm près de l'Hôtel-Dieu de Lévis. L'individu por-

tant cagoule a menacé une femme en brandissant un bas qui contenait probablement une boule de billard. Il s'en est pris physiquement à sa victime et lui a dérobé son porte-documents. Quelque temps auparavant, une employée de l'hôpital avait été abordée par un individu au comportement louche, qui ne portait pas de cagoule. Le suspect d'environ 35 ans mesurerait 1,70 m et pèse autour de 60 kg. Il a les cheveux brun foncé ou noirs et porte des lunettes. Tout renseignement peut être transmis à la police de Lévis au 835-8255, poste 8303. Jean-François Néron

À la hauteur de vos rêves.



BUICK






Le Rendezvous CX. Moteur V6 3,4L à ISC de 185 HP, boîte automatique à 4 vitesses avec surmultipliée, climatiseur, lecteur CD à 6 haut-parleurs, télédéverrouillage, glaces et rétroviseurs à commandes électriques, banquette arrière divisée rabattable et amovible.

319\$ /mois*
Avec comptant de 3 682 \$
0\$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou

0% de financement à l'achat*

La Terra CX (empattement long). Système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement gratuit d'un an au plan Sain et sauf**, moteur V6 3,5L à ISC de 200 HP, freins avec système antiblocage à disque aux 4 roues, télédéverrouillage, glaces et rétroviseurs chauffants à commandes électriques, portes latérales coulissantes à commande électrique côté passager, climatisation avant à 2 zones et climatisation arrière.

329\$ /mois*
Avec comptant de 5 514 \$
0\$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou

0% de financement à l'achat*

Le Rainier CXL 4x4. Sécurité 5 étoiles*, système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement gratuit d'un an au plan Sain et sauf**, moteur I6 4,2L à ISC de 275 HP, climatisation électronique à 2 zones avec contrôle indépendant avant et arrière, sièges avec garnitures de cuir, sièges avant chauffants avec réglage électrique en 8 sens, suspension pneumatique arrière à commande électronique, roues de 17 po en aluminium.

449\$ /mois*
Avec comptant de 5 097 \$
0\$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou

0% de financement à l'achat*

« Calme, silencieuse et confortable »
Philippe Crowe, L'Annuel de l'automobile 2005

La nouvelle Allure CX. Sécurité 5 étoiles*, système de communication et d'assistance OnStar avec abonnement gratuit d'un an au plan Sain et sauf**, moteur V6 Série III 3,8 L à ISC de 200 HP, boîte automatique à 4 vitesses avec surmultipliée, télédéverrouillage, miroirs et glaces à commandes électriques, climatisation et système de filtration de l'air, sièges baquets avant et dispositif de réglage électrique du siège conducteur en 6 sens.

269\$ /mois*
Avec comptant de 3 994 \$
0\$ dépôt de sécurité
Transport et préparation inclus
Terme de 48 mois à la location

ou

0% de financement à l'achat*





L'Association des concessionnaires Pontiac-Buick-GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquent aux modèles neufs 2005 suivants : Rendezvous (4BK26P7A), Terra (4U122151SA), Rainier (4T155061SA) et Allure (4WF19R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits sont en sus et payables à la livraison. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent, tel qu'indiqué ci-dessus. À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. **Taux de financement à l'achat de 0% pour un terme de 36 mois (Rendezvous : 48 mois) sur approbation de crédit de GMAC. *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impacts latéraux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles Rainier 2005. **Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impacts frontaux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles Allure 2005. **Contrat de service requis. Pour obtenir plus de détails et de renseignements au sujet d'OnStar, appelez au 1 800 667-9277, informez-vous auprès de votre concessionnaire ou consultez le site www.onstarcanada.com. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Les fondations à l'abri des regards

Sheila Fraser réclame une fois de plus, mais en vain, le droit de vérifier ces organismes, qui ont reçu plus de 9 milliards\$ d'Ottawa

RAYMOND GIROUX
RGIroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Décidément, rien ne va entre la vérificatrice générale, Sheila Fraser, et le gouvernement de Paul Martin, à la suite de la publication, hier, d'un rapport fort critique contre les fondations créées par Ottawa depuis 1996.

M^{me} Fraser réclame une fois de plus, et encore en vain, le droit de vérifier ces organismes qui ont reçu plus de neuf milliards de dollars du gouvernement, dont 7,7 milliards\$ dorment toujours dans leurs comptes de banque.

Le gouvernement a en effet rejeté carrément cette demande comme trois autres recommandations majeures d'un rapport initial d'avril 2002 au sujet de la reddition de comptes de ces fondations envers le Parlement, apprend-on dans la nouvelle vérification, et ce au nom de l'indépendance de ces organismes.

M^{me} Fraser a immédiatement répliqué en conférence de presse qu'elle n'acceptait pas cette explication. « Nous n'avons aucun accès aux fondations », a-t-elle dit, de sorte que nul ne peut vérifier s'il y a des irrégularités, si elles appliquent les programmes du gouvernement ou si elles coordonnent leurs actions avec les ministères concernés.

M^{me} Fraser a toutefois qualifiée de purement « hypothétique » une question lui demandant si elle aurait pu découvrir le pot aux roses, si les 250 millions\$ des commandites avaient été confiés à une fondation.

Étape suivante de ce jeu aller-retour, le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, n'a pas relevé le gant, lorsqu'interrogé par tous les partis d'opposition l'un après l'autre, aux Communes, ne citant pour sa défense que les passages favorables du rapport de vérification.

En point de presse, M. Alcock a affirmé que les fondations avaient été mises sur pied justement pour éviter que le gouvernement contrôle leurs activités de recherches et de subventions, celles-ci étant soumises au jugement de leurs pairs et non à celui du ministre.

« Il y a un différend politique » entre la vérificatrice et le gouvernement sur cette question, a-t-il dit. « Il y a eu toute une série de rencontres entre nous » sur son droit de regard. « Nous croyons que ce n'est pas nécessaire parce que ce ne

sont pas des entités gouvernementales. »

La création des fondations a permis au ministre des Finances de diminuer son surplus d'autant, selon une norme comptable à laquelle s'oppose M^{me} Fraser.

La Fondation canadienne pour l'innovation a accumulé plus de 3 milliards\$ à elle seule, tandis que la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire la suit à la hauteur de deux milliards de dollars.

« Étant donné l'importance des sommes en cause, a dit M^{me} Fraser, je m'inquiète de l'absence d'une reddition de comptes adéquate au Parlement ». De fait, constate-t-on dans son rapport qui porte sur 6 ministères et 11 fondations, ce problème « suscite de plus en plus d'inquiétudes » aux yeux des vérificateurs.

« Les fondations sont indépendantes du gouvernement fédéral, lit-on dans la réponse du Conseil du Trésor intégrée au rapport de M^{me} Fraser, et il s'agit d'organismes extérieurs au gouvernement fédéral. »

Conséquence de cette indépendance proclamée, affirme-t-on, chaque conseil d'administration est libre de nommer un vérificateur externe de son choix.

Seules trois recommandations ont été acceptées, suffisamment pour faire dire à M^{me} Fraser que « la bonne nouvelle,

c'est qu'il y a eu des améliorations depuis notre dernière vérification. »

Des deux dernières recommandations, l'une n'a reçu « aucune réponse claire », et l'autre a été « acceptée en partie pour les situations extrêmes », une réponse qui ne satisfait pas la vérificatrice générale.

Trois ans après une première analyse, et après des observations répétées dans des rapports subséquents, M^{me} Fraser soutient que « les progrès réalisés par le gouvernement demeurent insatisfaisants dans l'ensemble », une conclusion globale que ce dernier récuse.

« Le Parlement, lit-on dans le rapport, ne dispose pas d'une information adéquate ni d'une assurance sur l'utilisation de plus de neuf milliards de dollars de fonds publics qui sont déjà entre les mains des fondations. »

Autre problème, ajoute la vérificatrice générale, ces fondations jouissent d'un cadre législatif qui ne permet pas à l'État d'ajuster le mandat ou l'orientation stratégique des fondations lorsque la situation a beaucoup évolué.

Sur le fond du débat, la vérificatrice prend bien soin de préciser qu'elle n'exprime « aucune opinion sur le bien-fondé des fondations comme moyen d'atteindre les objectifs de la politique du gouvernement » et qu'elle ne critique en rien le travail de leurs administrateurs.



La vérificatrice générale, Sheila Fraser

Une note de 50% pour le gouvernement

Il « évolue pour le mieux », souligne pourtant la vérificatrice

RAYMOND GIROUX
RGIroux@lesoleil.com

OTTAWA — S'il était un élève de Sheila Fraser, le gouvernement fédéral aurait coulé ses examens avec une note de seulement 50%. Pourtant, le gouvernement « évolue pour le mieux », écrit-elle dans un rapport de suivi rendu public hier, au Parlement.

M^{me} Fraser a d'ailleurs senti le besoin d'expliquer « le ton » de ses rapports, notant à l'intention des journalistes, en conférence de presse, que « certains d'entre vous ont laissé entendre que j'avais adouci mes propos ».

Si la vérificatrice générale avait crié au scandale lors de son rapport sur les commandites, l'an dernier, elle avait adopté un langage nettement plus modéré dans ses deux interventions subséquentes, en mars et en novembre derniers.

« Tous les problèmes ne sont pas aussi graves les uns que les autres, a-t-elle expliqué. J'utilise donc un langage qui reflète la gravité de la situation ».

Ce nouveau rapport, qui revient sur huit chapitres de vérification antérieurs, conclut en effet que « des progrès satisfaisants » ont été réalisés dans quatre d'entre eux.

« Quand je constate des mesures positives comme je l'ai fait aujourd'hui, j'en parle et j'espère que vous en parlerez aussi », lance-t-elle, souriante en coin, à l'intention des journalistes.

M^{me} Fraser veut ainsi contredire ceux qu'elle appelle « les cyniques (qui) voudraient nous faire croire que nos recommandations au gouvernement demeurent sans suite » une fois la pou-

sière des rapports retombée.

« Je ne suis pas de cet avis, écrit-elle dans son introduction. Le gouvernement attache une importance réelle à nos rapports, et le présent rapport le montre. »

Quant au visage positif qu'elle donne à un taux de réussite de 50%, M^{me} Fraser a répliqué que cela revenait à choisir « entre un verre à moitié plein et un verre à moitié vide ».

Les quatre médaillés d'honneur se retrouvent à l'Agence canadienne de développement international, à Transports Canada et à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. L'ensemble du gouvernement se retrouve également sur la bonne voie dans le domaine de la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Ce tableau d'honneur fait dire à M^{me} Fraser que hormis ce dernier secteur, la réussite a été rendue plus facile parce que les problèmes à régler relevaient d'un seul ministère.

Les moutons noirs, par contre, se retrouvent dans des secteurs complexes comme les technologies de l'information, la gestion de l'information financière, la gouvernance des sociétés d'État et la reddition de comptes des fondations.

Dans ces quatre cas, la vérificatrice générale reconnaît « la difficulté d'apporter des changements aussi importants et complexes dans l'ensemble du gouvernement ».

SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Ainsi, déplore-t-elle, le gouvernement tarde à conclure l'examen de la gouvernance des sociétés d'État entrepris au

début de 2004, soit quatre ans après un premier rapport de la vérificatrice générale sur le sujet.

Son impatience prendra cependant fin demain matin, car le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock, a annoncé qu'il déposera alors son rapport tant attendu sur la question.

Dans les faits, les hésitations de Paul Martin touchent directement la direction de ces sociétés : « Le mandat de plus du tiers des administrateurs des 15 plus grandes sociétés d'État était expiré — depuis plus d'un an dans certains cas », lit-on dans le rapport.

Les présidences de la Société canadienne des postes, de la Banque de développement du Canada et de Exportation et développement Canada demeurent toujours ouvertes.

M^{me} Fraser a également noté un autre sujet d'inquiétude, soit la sécurité des nouvelles technologies d'information où, dit-elle, le gouvernement ne respecte même pas ses propres normes pourtant bien connues depuis 10 ans.

« Le système se trouve ainsi vulnérable, a-t-elle dit, et la confiance des Canadiens envers le gouvernement pourrait s'en trouver grandement affectée. Il y a des faiblesses dans le système ».

Mais la vérificatrice se garde bien de lancer un message alarmiste et continue, personnellement, d'utiliser l'Internet pour transmettre son rapport d'impôts au gouvernement fédéral.

Sur 90 ministères et agences gouvernementales sondées par son bureau, en mai dernier, sur la sécurité de leurs services électroniques, seulement 46 ont répondu et de ceux-là, un seul rencontrait toutes les exigences de base.



Pierre Paradis et Jean Charest en 2003.

CAUCUS DES LIBÉRAUX QUÉBÉCOIS

Un virage s'impose, dit Pierre Paradis

SIMON BOIVIN
SBoivin@lesoleil.com

MONTEBELLO — Il est temps pour le Parti libéral de Jean Charest d'effectuer un « virage », d'écouter la population et de remplir les engagements pour lesquels il a été porté au pouvoir, a affirmé, hier, le député Pierre Paradis.

« À la dernière élection, les gens avaient compris qu'avec un gouvernement libéral, on aurait une économie plus performante, qu'il nous resterait davantage dans nos poches, que les listes d'attente diminueraient, que l'accessibilité à l'éducation serait maintenue, a déclaré le député de Brome-Missisquoi. (...) Il reste suffisamment de temps au gouvernement pour entreprendre les virages qui s'imposent pour reprendre la bonne direction. »

Laissé à l'écart du Conseil des ministres, le député Paradis dit avoir passé amplement de temps dans son bureau de comté et qu'il « traduit les préoccupations de la population au gouvernement ».

Le diagnostic de M. Paradis a rejoint l'analyse de différents députés, hier, à l'entrée du caucus libéral à Montebello, en Outaouais. En somme, plusieurs ont noté que des décisions importantes soient prises sans qu'ils soient consultés, voire informés. La coupe de 103 millions\$ dans les bourses aux étudiants, l'épisode des écoles juives et l'évolution du dossier du CHUM, à Montréal, ont fait déborder le vase dans la députation libérale. Ajoutez un taux d'insatisfaction de 68% à l'égard du gouvernement et le coup de barre réclamé prend son sens. « 68% n'est pas un chiffre magique, souligne Pierre Paradis. L'an passé, ça a varié entre 58% et 62%, ce qui n'est pas un niveau confortable pour n'importe quel politicien, même s'il ne croit pas au sondage. »

Lors du caucus, le député de Verdun, Henri-François Gauthier, devait présen-

ter une révision du processus d'adoption des lois et politiques qui impliqueraient davantage les députés. « C'est toujours souhaitable de consulter, a approuvé le député de Shefford, Bernard Brodeur. Surtout après les événements des derniers mois. On ne se sentait pas totalement à l'écoute, mais c'est mieux de consulter systématiquement. »

Pour Pierre Paradis, il est impératif que le parti se concentre sur ses valeurs fondamentales: la création et la répartition de la richesse. « Les gens qui confrontent le gouvernement sur différents aspects ne sont pas satisfaits de la qualité des services que nous offrons pour l'argent qu'ils paient », résume-t-il.

Le député de Roberval, Karl Blackburn, estime quant à lui que le gouvernement a eu le « courage de prendre des décisions difficiles », et que ce sont les bonnes. Il n'avait pas l'impression de ne pas être écouté en tant que député.

Le caucus libéral présente une bonne occasion de faire le point avant la rentrée parlementaire, dans trois semaines, a souligné le premier ministre Jean Charest. Il y a un cycle de vie dans le mandat d'un gouvernement, a-t-il indiqué. Il est normal qu'il y ait des périodes où le vent peut souffler plus fort. Dans ce temps-là, on ajuste le cap, on revoit nos priorités. C'est exactement ce qu'on va le sens de l'exercice qu'on va faire dans les deux jours. »

M. Charest est tout à fait en accord avec une consultation accrue de ses députés, lui qui se définit comme « un premier ministre de caucus ».

Le premier ministre affirme que son gouvernement va « rester sur le plan de match » que « la population du Québec » a appuyé lors des dernières élections. « On n'est même pas à la mi-mandat, souligne M. Charest. Il reste plus de trois ans, on a un mandat très ambitieux en termes de changement, et sur la fin, la population pourra juger de nos actions. »

L'argent des Maritimes fait des envieux

Séguin dénonce « l'injustice » de la péréquation

SIMON BOIVIN
SBoivin@lesoleil.com

MONTEBELLO — La générosité d'Ottawa envers les Maritimes fait saliver tout le pays. Parmi les envieux, le ministre des Finances, Yves Séguin, qui demande réparation à « l'injustice de 2,4 milliards\$ » de la péréquation envers le Québec.

« Moi, je prépare le prochain budget et ça me fait mal au cœur de voir l'argent que nous n'avons pas, a déclaré M. Séguin, hier, à l'entrée du caucus libéral de Montebello. Et ça me fait mal au cœur de voir que le fédéral a de l'argent qu'il a puisé chez nous, qui devrait nous revenir, et qu'il retient. Les bons comptes font les bons amis. »

Les négociations se poursuivent entre le grand argentier du Québec et son homologue d'Ottawa quant aux sommes qui devraient être versées en transferts de péréquation. Mais, selon M. Séguin, « on ne peut pas dire que ça va bien ». « Vous connaissez ma colère, mais je l'ai mise de côté pour faire place aux discussions avec M. (Ralph) Goodale à qui je donne le bénéfice du doute. »

Les milliards\$ qui seront versés en redevances pétrolières à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse sans diminuer leur transfert de péréquation ne manquent pas de susciter la convoitise. « Ce qui a été offert dans les autres provinces nous fait croire qu'Ottawa peut être plus généreux, laisse tomber M. Séguin. À la lumière de la générosité et des sur-

plus du fédéral, je ne vois pas pourquoi nous, au Québec, on demeurerait dans une injustice. »

Le premier ministre, Jean Charest, voit dans la course aux milliards\$ suscitée par l'argent des Maritimes une illustration du problème du déséquilibre fiscal au Canada. « Ce n'est pas seulement pour le Québec, a-t-il souligné. J'ai parfois l'impression que le fédéral pense que cet enjeu va finir par disparaître de lui-même. (...) Si c'est le cas, c'est de la pensée magique. Ce sera un enjeu de la prochaine campagne électorale. Des changements doivent être adoptés. »

Impliqué dans des pourparlers serrés avec le fédéral sur les congés parentaux et les services de garde, le ministre de la Famille, Claude Béchard, a aussi hâte de voir la couleur de l'argent d'Ottawa. « Notre frustration vient surtout du fait que tout cela fait partie de nos compétences, déplore-t-il. Tant mieux si les autres provinces font des gains, mais nous, on veut en avoir aussi. »

L'entente sur les redevances pétrolières est typique de la façon dont Ottawa gère l'argent du déséquilibre fiscal, estime le ministre Yves Séguin. « C'est cette façon unilatérale du fédéral de décider tout seul comment distribuer l'argent et avec quelle province, déplore M. Séguin. Et on le voit, toutes les autres sont un peu en colère aussi. Ça devient urgent qu'on s'attaque à ce problème cette année. Sinon, il va y avoir des conséquences. »

NÉGOCIATION DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Patrons et syndicats se livrent une guerre de l'information

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

Avant la véritable joute de bras de fer qui se déroulera aux tables de négociation, les parties patronale et syndicale dans le réseau de la santé ont choisi de s'affronter sur le terrain de l'information.

Au cours de la dernière quinzaine, le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) a fait distribuer aux 220 000 syndiqués du réseau un bulletin d'information dans lequel il fait état des modifications apportées par les lois 25 (création des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux) et 30 (fusion des syndicats et décentralisation des négociations) et de leurs conséquences sur la démarche de renouvellement des conventions collectives.

Représentant un peu plus de 100 000 syndiqués, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) a réagi à cette «tentative de désinformation» de la part du CPNSSS.

«La vérité à ses droits et la FSSS a choisi de répondre au journal patronal parce qu'elle n'accepte pas que les faits soient ainsi déformés», écrit Laurier Goulet, le vice-président responsable de la négociation du secteur public de la FSSS, dans la publication syndicale diffusée aux camarades.

Directeur général du CPNSSS, Gilles Charland reconnaît qu'il n'est pas habituel que la partie patronale utilise un tel outil pour s'adresser directement aux syndiqués. «Les partenaires patronaux ont manifesté le désir d'informer le personnel sur les changements importants provoqués par l'adoption des lois 25 et 30».

Le deuxième numéro de la publication *Le Porte-Parole* est déjà en préparation et il abordera plus spécifiquement le thème de la négociation locale.

Le CPNSSS rapporte que la loi 30 fera passer de 3671 à «environ 1000» le nombre d'unités de négociation. «Depuis plusieurs années, cette multiplication des unités de négociation constitue un véritable casse-tête», écrit-on. «Des opérations simples comme l'affichage d'un poste, l'octroi de vacances, l'offre de temps supplémentaire, etc. exigent chaque fois une dépense de temps, d'argent et d'énergie considérable.»

En regroupant le personnel de chaque établissement en quatre catégories d'employés, la loi 30 permet au réseau de la santé de se coller à la réalité des autres organisations du secteur public, soit les municipalités (cinq catégories), les commissions scolaires (quatre catégories) et la fonction publique (trois catégories).

Par ailleurs, le CPNSSS tente de rassurer le personnel sur les impacts de la décentralisation des négociations de 26 matières liées à l'organisation du travail.

«On ne le dira jamais assez: les 33 matières qui seront négociées aux niveaux intersectoriel (salaires) et sectoriel (sécurité d'emploi) vont garantir les mêmes conditions à tout le personnel. Mais à un autre niveau, la loi 30 nous amène à nous responsabiliser et à négocier localement la façon dont ce travail est organisé.»

Dans les faits, des choses ne changeront pas, tente de rassurer le CPNSSS: «Tout le monde garde son emploi et conserve son ancienneté et personne ne perd son droit d'être représenté par un syndicat.»

Dans son journal *Le devoir d'informer correctement*, la FSSS réplique, paragraphe par paragraphe, au document patronal.

Sur la fusion des unités de négociation, la FSSS écrit: «Les dirigeants patronaux et le ministère ont une grande part de responsabilité dans la prolifération des unités syndicales. Leur inertie face à la multiplication des syndicats indépendants ne représentant qu'un seul titre d'emploi est bien connue.»

La FSSS s'insurge contre le regroupement, dans une même catégorie, des infirmières et des infirmières auxiliaires. «Le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où les infir-

mières et les infirmières auxiliaires ont perdu le droit de se constituer en syndicats distincts.»

Les mêmes conditions pour tout le personnel, la FSSS n'y croit pas. «Le CPNSSS fait preuve d'arnésie volontaire en ne mentionnant pas que la négociation locale amènera inévitablement des disparités de conditions de travail entre les établissements et entre régions.»

La négociation locale comporte également des «contraintes inacceptables», estime la FSSS puisque la convention collective locale ne doit pas générer de nouvelles dépenses pour l'employeur et qu'il sera interdit au personnel d'effectuer des moyens de pression en cours de négociation sur les matières locales.

Les négociations dans la santé ne sont guère avancées. La tenue des votes d'allégeance syndicale et la contestation de la loi 30 devant la Commission des relations du travail ralentissent la cadence.

Les débats entourant le recours à la grève se feront bientôt à la FSSS. En attendant, la mécanique de la préparation des listes de services essentiels à maintenir en cas de débrayage va se mettre en marche.

CHEVROLET AVEO⁵

139\$/mois*

avec comptant de 1981¹
0¹ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	FINANCEMENT
159 ²	849 ³	0 ⁴	0% À L'ACHAT
174 ⁵	0 ⁶	0 ⁷	

* Terme de 60 mois à la location. Transport et préparation inclus.

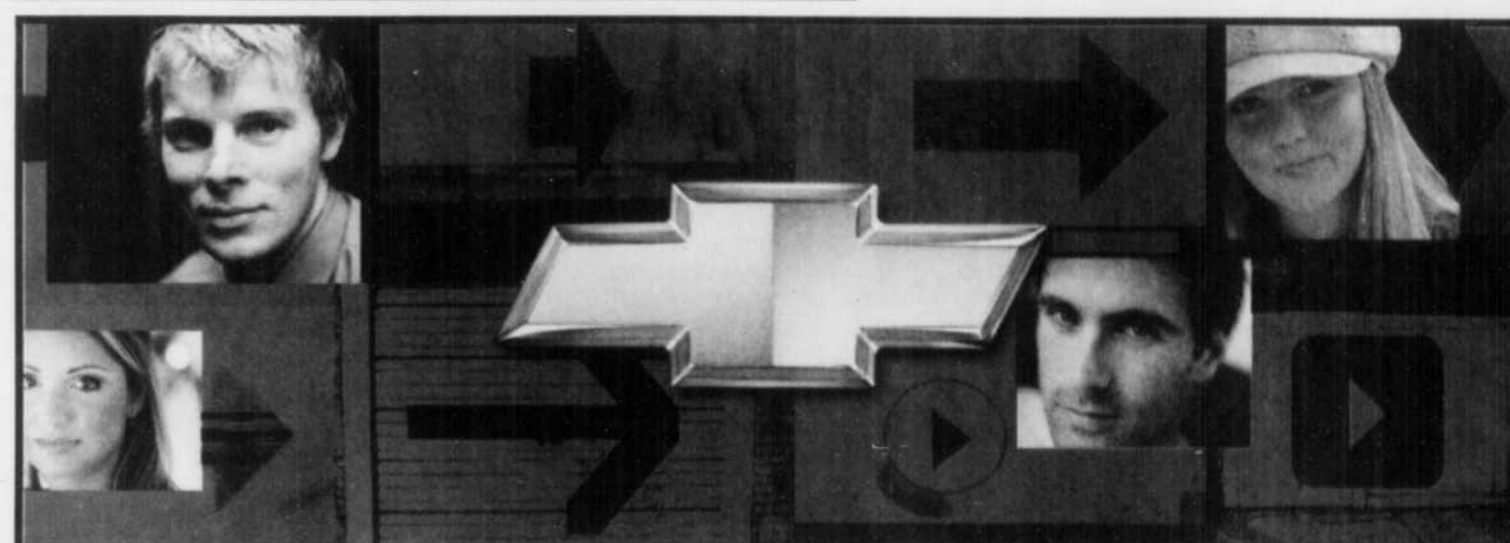
MARLIN

CHEVROLET INC.

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec)

688-1212

www.marlinchev.gmcanada.com



«L'Optra répond à ceux qui recherchent la meilleure affaire.»

Nadine Filion, *La Presse*



CHEVROLET OPTRA

Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses
• Freins à disque aux 4 roues • Portes et glaces avant à commandes électriques • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle par câble • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Volant inclinable • Sacs gonflables avant côté conducteur et passager avec détecteur de présence côté passager • Garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

159\$/mois*

Avec comptant de 2547¹
0¹ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	FINANCEMENT
189 ²	1132 ³	0 ⁴	0% À L'ACHAT
213 ⁵	0 ⁶	0 ⁷	

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

CHEVROLET OPTRA⁵

Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses • Freins à disque aux 4 roues • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle par câble • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Volant inclinable • Essuie-glace de lunette arrière • Sacs gonflables avant côté conducteur et passager avec détecteur de présence côté passager • Phares antibrouillard • Garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise



159\$/mois*

Avec comptant de 2547¹
0¹ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	FINANCEMENT
189 ²	1132 ³	0 ⁴	0% À L'ACHAT
213 ⁵	0 ⁶	0 ⁷	

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

CHEVROLET OPTRA FAMILIALE



Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses • Freins à disque aux 4 roues • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle par câble • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Volant inclinable • Essuie-glace de lunette arrière • Sacs gonflables avant côté conducteur et passager avec détecteur de présence côté passager • Phares antibrouillard • Garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

179\$/mois*

Avec comptant de 2590¹
0¹ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité	FINANCEMENT
209 ²	1203 ³	0 ⁴	0% À L'ACHAT
235 ⁵	0 ⁶	0 ⁷	

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

CHEVROLET  Choisis ta route.



EN BREF

Défaite d'un projet de loi de Martin

■ OTTAWA — Le gouvernement minoritaire de Paul Martin a subi sa première défaite sur un projet de loi hier à la Chambre des communes, mais le vote sera sans conséquence puisqu'il ne s'agissait pas d'un vote de confiance ou d'un vote impliquant des dépenses budgétaires. Le projet de loi C-31, qui visait à scinder le ministère du Commerce international du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a été défilé par 150 voix contre 125. Certains membres de l'opposition ont estimé qu'on ne leur avait pas donné suffisamment de temps pour étudier le projet avant de passer au vote. Le vote est également un message à l'endroit du gouvernement, qui tarde à rendre public un rapport sur les politiques étrangères du pays, a déclaré Geoff Norquay, directeur des communications pour le Parti conservateur. *PC*

Martin célèbre les 40 ans de l'unifolié

■ KINGSTON, Ont. — L'adoption du drapeau canadien il y a 40 ans représentait un engagement pour l'avenir et nous n'avons jamais eu à le regretter, a déclaré hier le premier ministre, Paul Martin, à l'occasion d'une cérémonie voulant souligner l'anniversaire de l'unifolié. M. Martin a rappelé ce matin de février 1965 lorsque les Canadiens ont pu voir leur nouveau drapeau flotter au sommet des mâts à travers le pays. Depuis, les Canadiens l'ont adopté et le mettent à l'honneur sur leur propriété, le portent à la boutonnière ou le montrent fièrement sur leurs sacs à dos. Malgré tout, l'unifolié ne faisait pas l'unanimité partout en ce 40^e anniversaire, comme à Québec, où un groupe de souverainistes ont hissé le drapeau des Patriotes au mât de l'hôtel de ville, pour rappeler l'exécution des chefs de la Rébellion de 1837 au Bas-Canada. *PC*



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2005 suivants: Optra (1J48R7A) et Optra familiale (1J435R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *A la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent (voir ci-contre). A la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c/km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. ¹Taux de financement à l'achat de 0% pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incluant d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.

exclusivité

« lundi 7 h 50 : Perverse CITÉ le livre qui révèle les dessous de l'enquête Scorpion »



Laforest le matin & le midi

avec **Alain Laforest**
du lundi au vendredi
de 6 h à 9 h et de 11 h 45 à 13 h

Ligne opinions :
670-9330

le **93³**
opinions & rock classique



LANDRY RÉPLIQUE À CHARBONNEAU

Le chef du PQ ne se voit pas comme un boulet

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Bernard Landry ne se voit pas du tout comme un boulet pour la cause souverainiste, contrairement à ce qu'affirme le député qui est dissident de son leadership, Jean-Pierre Charbonneau.

Hier, en point de presse, le chef du Parti québécois a laissé entendre que le point de vue du représentant de Borduas à l'Assemblée nationale est rien de moins que marginal.

Après avoir réclamé une course à la direction, Jean-Pierre Charbonneau a accordé une série d'entrevues. Il a laissé entendre que M. Landry peut espérer gagner les prochaines élections, mais qu'il n'a pas les qualités pour rallier les Québécois, lors de l'éventuel plébiscite sur l'indépendance.

« Tous les autres disent le contraire, a rétorqué l'actuel leader du Parti québécois. Le courant dominant, hélas, n'est pas celui de M. Charbonneau. Alors il faut qu'il vive avec ça. C'est sa fatalité, son karma. »

Le député avait fait référence au fait que 60 % des Québécois — dont un sympathisant péquiste sur deux — souhaitent son départ. « Depuis quand un homme expérimenté comme M. Charbonneau lie-t-il le destin d'un parti ou d'un homme à un sondage ? a répondu Bernard Landry. Il y a un an et demi, vous vous en souvenez, j'étais l'homme le plus populaire du Québec. »

Il a nié représenter un boulet pour la cause qu'il défend. « Au contraire. Je pense que mon principal actif, c'est que nul ne peut douter que le centre de ma vie publique pour le temps qui me

reste, c'est l'indépendance nationale. »

Bernard Landry a pris avec un grain de sel l'accusation de M. Charbonneau qui se sent « ostracisé » et réduit au silence. « Si quelqu'un n'est pas empêché de parler dans le parti, c'est bien celui que vous avez nommé. Et il ne se gêne pas pour le faire. »

Les deux hommes doivent se rencontrer, le 22 février. M. Landry a sommé son turbulent élu de s'expliquer sur son absence du conseil national, en fin de semaine, à Trois-Rivières. Ce sera un face-à-face. « Je crois que nous sommes mûrs pour une conversation les yeux dans les yeux plutôt qu'au téléphone. »

La Presse canadienne a rapporté, hier, que le PQ devra compter avec les revendications d'une autre de ses antennes régionales. Le PQ de l'Outaouais entend biffer certains passages du programme que le PQ soumettra à ses membres, en juin.

Selon le président du PQ de cette région, Raphaël Déry, les militants entendent retirer « chacun des projets d'un gouvernement provincial le programme de l'exécutif national. Nous croyons que le parti (...) est allé au bout de cette logique de gouvernement provincial. »

Les délégués ne semblent pas acquis à Bernard Landry. Le président de l'association péquiste de Gatineau, Jean-François Germain, a fait savoir que « le chef est accessoire actuellement. Nous préférons d'abord nous concentrer sur le débat d'idées pour nous doter d'un programme. Ensuite, nous verrons quel chef correspond le plus. Si M. Landry fait l'affaire, nous le garderons. »

Le Bloc prêt à défaire le gouvernement sur le prochain budget

■ SHERBROOKE — Le Bloc québécois a des attentes claires par rapport au prochain budget fédéral et est prêt à défaire le gouvernement Martin si ces « principes » n'y figurent pas. C'est ce qu'a expliqué hier, Michel Gauthier, au cours d'une conférence de presse à Sherbrooke. À l'occasion d'une tournée du Québec portant sur ce budget qui doit être déposé dans quelques jours à Ottawa, M. Gauthier a même expliqué que les libéraux fédéraux sont au courant de ces attentes minimales et s'ils n'en tiennent pas compte, c'est qu'ils auront choisi d'être défaits. La perspec-

tive de se retrouver en élection doit d'ailleurs sourire aux libéraux, a soutenu M. Gauthier, en rappelant que la conjoncture est favorable à la troupe de M. Martin si on tient compte de la baisse de popularité des conservateurs et des gains que les libéraux réalisent notamment en Ontario. Ils ont identifié les dossiers où des mesures concrètes sont attendues. Il s'agit du déséquilibre fiscal et de l'assurance-emploi pour lequel le Bloc demande une réduction du nombre d'heures travaillées avant d'y avoir droit ainsi qu'une augmentation de la prestation. Il s'agit aussi de l'environnement, de l'agriculture, de l'aide internationale, du respect des compétences du Québec, notamment dans les dossiers des garderies, des congés parentaux et des municipalités, du logement social et du financement des communautés francophone et acadienne. PC



Afin de construire un Québec pour tous les âges

CONSULTATION PUBLIQUE

Vous avez une opinion sur la contribution des aînés au développement du Québec ?

Une tournée de consultation se tiendra du 26 février au 30 avril 2005. Nous vous invitons à vous exprimer sur :

- les meilleurs moyens qui permettront à la société québécoise d'assurer le plein développement du Québec dans un souci d'équité envers toutes les générations;
- les actions nécessaires pour reconnaître le rôle essentiel des aînés dans la société.

Toute l'information concernant cette consultation est disponible dans le site Internet **www.consultation-aines.gouv.qc.ca**. Vous y trouverez le document de consultation, les thèmes abordés et des questions destinées à alimenter votre réflexion.

Le samedi 26 février 2005
de 13 h à 16 h 30

Hôtel l'Oiselière
Salle Hirondelle-Paruline, 3^e étage
165A, route du Président-Kennedy
Lévis

Le dimanche 27 février 2005
de 13 h à 16 h 30

Hôtel Germain des Prés
Salle Germain-Rochette, rez-de-chaussée
(entrée par le restaurant Bistango)
1200, avenue Germain-des-Prés
Sainte-Foy

Inscriptions

Vous pouvez vous inscrire à la rencontre de votre région par téléphone, auprès de Communication-Québec, au **1 800 363-1363**, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30, ou encore par Internet au **www.consultation-aines.gouv.qc.ca**. La période d'inscription se termine le mercredi 23 février 2005.

Une sélection aléatoire de 40 personnes sera effectuée parmi toutes les inscriptions reçues pour une même région. Nous communiquerons avec ces personnes.

Dépôt de document

Les personnes qui désirent déposer un document exposant leur point de vue peuvent le faire :

- sur place, juste avant le début des rencontres;
- par Internet, avant le 6 mai 2005, à l'adresse **www.consultation-aines.gouv.qc.ca**, en remplissant le formulaire prévu à cette fin;
- par courrier, avant le 6 mai 2005, à l'adresse :

Secrétariat aux aînés
425, rue Saint-Amable, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 1 877 502-4127



Emploi,
Solidarité sociale
et Famille
Québec

BUDGET FÉDÉRAL

Ottawa annoncera des améliorations à l'assurance-emploi

OTTAWA (PC) — Après des années de pressions de l'opposition et des groupes sociaux, le gouvernement de Paul Martin profitera de la présentation du budget, la semaine prochaine, pour annoncer des améliorations à l'assurance-emploi, a appris la Presse canadienne.

Selon les informations recueillies, Ottawa abaissera d'une centaine d'heures le seuil d'admissibilité pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, qui est actuellement de 910 heures de travail.

Cette mesure, réclamée depuis longtemps par les défenseurs des chômeurs, coûtera quelques centaines de millions de dollars par année à Ottawa. À cela s'ajouteront trois ou quatre autres modifications, vraisemblablement en ce qui a trait à la méthode de calcul des prestations. Mais le coût total de la réforme ne devrait pas dépasser un demi-milliard de dollars par année, a indiqué une source gouvernementale.

L'opposition s'attend aussi à ce qu'Ottawa crée une caisse d'assurance-emploi distincte du fonds consolidé du gouvernement. À l'heure actuelle, les cotisations versées par les employés et les employeurs servent d'abord à financer les prestations, mais tout excédent revient à l'État. Au fil des ans, Ottawa s'est donc en-

richi de plus de 46 milliards \$ en récurant à ses fins les importants surplus du régime.

Dans un rapport dévoilé hier, un comité des Communes déplore, une fois de plus, cette pratique qui a aussi été régulièrement décriée par la vérificatrice générale, Sheila Fraser.

« Depuis le milieu des années 1990, le solde cumulé du Compte d'assurance-emploi a augmenté progressivement, au point d'être maintenant considéré comme excessif par la plupart des gens », écrivent dans le rapport les députés de tous les partis, y compris les libéraux.

Le comité des Ressources humaines réclame donc la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi, à laquelle le gouvernement devrait rembourser, « sur une longue période », les 46 milliards \$ utilisés à d'autres fins, ces dernières années.

Sur le plan des améliorations à l'assurance-emploi, les députés du Parti libéral, du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique n'y vont pas de main morte : ils recommandent de ramener le seuil d'admissibilité au programme à 360 heures travaillées, ce qui est bien loin des seuils actuels, variant entre 420 et 910 heures.

« Plus on réduit le seuil d'admissibilité, plus il y a de gens admissibles, plus il y a de prestations, plus ça coûte cher », a souligné une source gouvernementale, qui a requis l'anonymat, pour expliquer la réticence d'Ottawa à annoncer des améliorations plus substantielles.

Les députés demandent aussi à Ottawa de faire passer de 45 à 50 semaines la durée maximale des prestations d'assurance-emploi, de calculer désormais le montant des prestations sur la base des 12 meilleures semaines de travail et d'augmenter à 60 % le taux des prestations, qui est actuellement de 55 %.

Le comité suggère enfin d'éliminer le délai de carence pour les chômeurs qui participent à une formation approuvée et de dispenser les travailleurs étrangers de verser des cotisations, puisque ces derniers n'ont pas droit aux prestations.

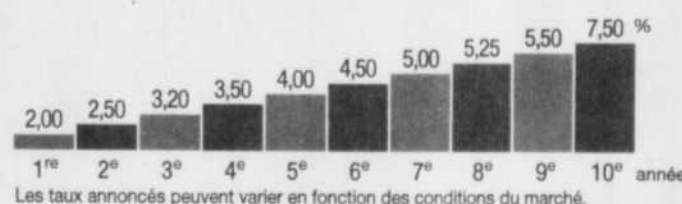
Toutes ces améliorations coûteraient au moins deux milliards de dollars par année aux contribuables, reconnaît le Bloc québécois. Mais une généreuse réforme est tout à fait réaliste si Ottawa consent à rembourser la future caisse autonome de l'assurance-emploi d'au moins 1,5 milliard \$ par année, selon le parti.

L'opposition s'attend à la création d'une caisse distincte

Pour plus tard,
c'est maintenant :

1 800 463-5229
REER Obligations à taux progressif

Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.



BONI DE
1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
ou passez nous voir au 333, Grande Allée Est, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.
Nous serons également ouverts les samedis de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

HOSTELLERIE
PARC DES BRAVES
Tradition & Distinction
30 ans d'expérience
Pour mieux vivre votre retraite

APARTEMENTS 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 PIÈCES

Oasis de verdure en plein cœur du quartier Montcalm, l'Hostellerie Parc des Braves demeure un agréable compromis entre la ville et la campagne.

- Infirmières
- Sonnettes d'appel
- Consultation médicale
- Salle à manger - Qualité exceptionnelle de la table
- Chapelle - Animation
- Salon de coiffure - Dépanneur
- Service d'assistance à l'appartement (aide au bain, à l'habillement, etc.)
- Convalescence - Repos
- Autobus à proximité

Une vue imprenable

LIBRES 2 1/2 - 3 1/2 Occupation immédiate

Un parc où il fait bon vivre, avec ilots de verdure, cascades d'eau, bancs, balançoires et allées piétonnières.

750, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1S 4P1
(418) 681-0041
host-braves@globetrotter.net

**Vous avez
60 ans ou plus ?**
Vous avez déjà travaillé ?

Demandez votre rente de retraite
en ligne et voyez aussitôt
le montant auquel vous auriez droit.

Régie des rentes du Québec

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes
Québec

LE MONDE



Paul Shanley, ex-prêtre des rues

12 ans de pen pour un ancien prêtre violeur d'enfant

BOSTON (d'après AFP) — Un prêtre détroqué au centre du scandale de la pédophilie secouant depuis trois ans l'Église catholique américaine a été condamné hier à Cambridge à 12 ans de prison pour viols répétés d'un enfant de six ans.

Le condamné, Paul Shanley, 74 ans, en costume-cravate, n'a montré aucune émotion au prononcé du verdict. Il devra en outre rester 10 ans sous contrôle judiciaire après sa sortie de prison.

Cet ancien « prêtre des rues » en mission auprès de jeunes défavorisés dans les années 60 et 70 est soupçonné d'avoir agressé des dizaines d'enfants, mais son procès ne portait que sur un cas, celui d'un garçon âgé de six ans au moment des faits (et de 27 ans aujourd'hui).

Il avait été reconnu coupable le 7 février. « Il est difficile d'imaginer un abus de confiance et d'autorité aussi flagrant », a dit hier le juge Stephen Neel en annonçant la peine. Le juge a aussi souligné le facteur aggravant que constitue la répétition de ses méfaits sur sa victime.

Durant le procès, la défense de Shanley avait essayé de discréditer le témoignage du plaignant, aujourd'hui pompier à Boston, qui avait indiqué avoir oublié inconsciemment pendant des années les abus sexuels subis jusqu'à ce qu'il lise le témoignage d'une autre victime.

Deux anti-Mcdo ont eu un procès inéquitable

STRASBOURG (d'après AFP) — Condamnés après un procès-fleuve à de fortes amendes pour avoir vivement critiqué dans un tract le géant de la restauration rapide MacDonald's, deux militants britanniques ont obtenu hier une revanche devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui a jugé que leur procès n'avait pas été équitable.

En juin 1997, après un incroyable procès de 313 audiences étalées sur deux ans et demi, Helen Steel, serveuse de bar à mi-temps, et David Morris, ancien postier au chômage, âgés à l'époque de 32 et 43 ans, avaient été condamnés par la justice britannique à verser 140 000 \$ au géant américain pour « diffamation », somme ramenée à 90 000 \$ en appel.

L'objet du litige était un tract de six pages, distribué à la fin des années 1980 par une petite association militante, London Greenpeace (sans rapport avec Greenpeace International), dont étaient membres M. Steel et M. Morris.

Ce tract affirmait notamment que le géant du hamburger vendait une nourriture dangereuse pour la santé, qu'il portait gravement atteinte à l'environnement et qu'il imposait des conditions de travail très dures à ses salariés.

Pour répondre à la colère de la chaîne de restauration rapide, la justice britannique n'avait pas lésiné sur les moyens: de juin 1994 à décembre 1996, le procès du tract de London Greenpeace fut le plus long de l'histoire judiciaire anglaise. Les requérants, presque sans aide, s'étaient donc tournés vers la Cour européenne, laquelle a jugé qu'on avait porté atteinte à leur liberté d'expression.

Le meurtre de Hariri attribué à la Syrie

■ BEYROUTH (AFP et AP) — Le Liban était sous le choc hier au lendemain de l'assassinat de l'ex-premier ministre Rafic Hariri, qui a été condamné par le Conseil de sécurité de l'ONU et a provoqué le rappel par les États-Unis de leur ambassadeur en Syrie sur laquelle pèsent des soupçons.

Après l'attentat dévastateur, Beyrouth donnait l'aspect d'une ville fantôme où patrouillaient les forces de l'ordre. Écoles, universités, commerces, banques, bureaux sont restés fermés, l'opposition ayant appelé à une grève générale de trois jours et le gouvernement à un deuil national d'une même durée.

Le commandement de l'armée a décrété la mobilisation générale et pris des mesures dans plusieurs régions pour « sauvegarder la stabilité » du pays.

L'opposition libanaise a accusé la Syrie, puissance tutélaire au Liban, et le régime libanais pro-syrien d'être responsables de l'attentat. De fortes suspicions internationales pèsent aussi sur Damas qui a rejeté toute implication et dénoncé rapidement l'assassinat de Hariri.

Faisant monter la pression sur la Syrie, les États-Unis ont décidé de rappeler leur ambassadrice à Damas, Margaret Scooby, « pour des consultations urgentes à la suite du meurtre brutal » de Hariri et ont relancé leurs accusations contre l'emprise syrienne au Liban.

L'ambassadeur syrien aux États-Unis, Imad Moustapha, a estimé hier

sur CNN qu'imputer l'attentat à son pays était illogique car celui-ci n'a rien à y gagner. Entre-temps à New York, le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné l'attentat « terroriste » et rappelé les termes de la résolution 1559 appelant implicitement au retrait des 14 000 soldats syriens du Liban. Il a demandé au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, un rapport sur cet assassinat.

Hariri, 60 ans, considéré comme le père de la reconstruction économique du Liban et grande personnalité politique passée à l'opposition fin 2004, a péri dans une explosion au passage de son convoi.

Selon le ministre de l'Intérieur, Soleiman Frangie, l'explosion qui a dévasté tout un quartier, a coûté la vie à 14 autres personnes et blessé une centaine, est due probablement à un attentat suicide à la voiture piégée.

Sur les lieux de l'attentat, un quartier du bord de mer, un cratère de cinq mètres de diamètre et de deux mètres de profondeur atteste de la puissance de la charge estimée à 300 kg environ.

Des obsèques « populaires » sont prévues aujourd'hui à Beyrouth pour Rafic Hariri, sa famille et ses alliés

ayant fermement refusé que l'État prenne en charge leur organisation.

Sa dépouille sera portée par ses fils et proches qui traverseront à pied les quelques kilomètres séparant le domicile du défunt de la grande mosquée Mohammad Al-Amine, sur la place des Martyrs, dans le centre-ville, où il sera inhumé.

Au domicile du défunt, plusieurs personnalités libanaises et étrangères, dont le vice-président syrien, Abdel Halim Khaddam, le chef de la diplomatie espagnole, Miguel Angel Moratinos, et le patriarche maronite Nasrallah Sfeir, ont présenté leurs condoléances à la famille.

Le président du Liban, Émile Lahoud, et le premier ministre, Omar Karamé, étaient cependant absents.

Le parti de l'un des ténors de l'opposition, Walid Joumblatt, a indiqué que M. Annan avait conseillé à M. Joumblatt de « prendre des précautions » après l'assassinat de Hariri.

Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes pour dénoncer l'assassinat. Des manifestants en colère ont violemment battu des ouvriers syriens à Saïda (sud), ville natale de Hariri.

Dans son communiqué, l'opposition libanaise a aussi exigé « le départ du pouvoir » libanais et le retrait militaire syrien « avant » les législatives libanaises prévues au printemps.

L'opposition, ainsi que Paris et Madrid, ont demandé une enquête internationale, ce qu'a rejeté Beyrouth. « Les services de l'enquête feront appel, s'ils le jugent nécessaire, à des experts de pays neutres », a-t-on dit.

Le Liban refuse toute demande d'enquête extérieure

UNE COHUE DE FIDÈLES AUX OBSÈQUES DE LUCIE



Des centaines de fidèles, ont assisté hier avec ferveur dans la cathédrale de Coimbra, au centre du Portugal, aux obsèques de sœur Lucie, décédée dimanche à 97 ans. Le 13 mai 1917, trois petits bergers, Lucia de Jesus dos Santos, Francisco et Jacinta Marto, âgés de 10, 9 et 7 ans avaient affirmé avoir été témoins d'apparitions de la Vierge Marie à Fatima. Bouquets de fleurs ou mouchoirs blancs à la main, trop nombreux pour pouvoir tous rentrer dans la cathédrale, une foule de fidèles assistait à l'homélie retransmise par haut-parleur à l'extérieur. De nombreuses personnalités ont assisté à la cérémonie religieuse. Très attendu, le premier ministre, Pedro Santana Lopes, n'est finalement pas venu, se faisant représenter par des lieutenants. Il avait interrompu sa campagne électorale pour les législatives de dimanche et décrété une journée de deuil national hier après le décès. Des catholiques étrangers ont également rendu un dernier hommage à sœur Lucie, comme ce groupe de plus d'une centaine d'étudiants français d'un établissement catholique de Toulouse. AFP

Qui de Al-Jaafari ou de Chalabi sera le nouveau PM de l'Irak?

■ BAGDAD (AP et AFP) — Le cercle des prétendants au poste de prochain chef de gouvernement irakien s'est réduit hier après le retrait de l'actuel ministre des Finances, Adel Abdul Mahdi. La coalition chiite de l'Alliance irakienne unifiée, arrivée en tête des élections du 30 janvier, devrait choisir entre deux candidats, le vice-président intérimaire Ibrahim Al-Jaafari du parti Dawa et l'ancien favori du Pentagone, Ahmed Chalabi.

La liste de l'actuel premier ministre intérimaire, Iyad Allaoui, est arrivée troisième lors du scrutin et le rôle qu'il pourrait jouer dans le prochain gouvernement reste peu clair, l'Alliance irakienne unie paraissant décidée à réserver à l'un de ses membres le poste de premier ministre.

Le parti Dawa pousse pour le choix d'Ibrahim Al-Jaafari, mais selon un porte-parole du Conseil politique chiite, qui regroupe 38 partis chiites, une majorité au sein de l'Alliance irakienne unifiée soutient désormais Chalabi. Ainsi 80 des quelque 140 élus de

l'Alliance au sein de la nouvelle assemblée nationale de transition seraient favorables à Chalabi.

Ce dernier est désormais désavoué par Washington qui le soupçonne de pactiser avec l'Iran, cependant que la Jordanie voudrait bien le faire comparaître pour une fraude commise à Amman, il y a quelques années.

Les représentants de l'alliance chiite se sont rendus hier dans la ville sainte de Najaf pour rencontrer les dignitaires religieux et discuter du choix du premier ministre. Un porte-parole du grand ayatollah Ali Al-Sistani,

le plus haut dignitaire chiite qui soutenait la liste de l'Alliance, a précisé que jusqu'ici « les délégations officielles et non officielles étaient arrivées à Najaf et reparties sans parvenir à des accords ». Elles devaient revenir aujourd'hui.

M. Al-Jaafari, 54 ans, sera le candidat au poste de premier ministre irakien de la liste chiite parrainée par le grand ayatollah Ali Sistani.

« Le docteur Jaafari a été choisi après des tractations avec les autres listes et l'accord sur cette question a été atteint hier (lundi) », a déclaré hier à l'Agence France-Presse (AFP) une candidate de la liste de l'Alliance unifiée irakienne, Janane Al-Obeidi.



Ibrahim Al-Jaafari

EN BREF

ÉTATS-UNIS

Trente ans à un ado

■ WASHINGTON — Un garçon de 15 ans a été condamné hier à 30 ans de prison pour le double meurtre de ses grands-parents, il y a plus de trois ans,



Christopher Pittman

après que ses avocats aient tenté de démontrer qu'il se trouvait sous l'influence d'antidépresseurs. Le verdict télévisé a été rendu par le tribunal de Charleston de Caroline du Sud, montrant Christopher Pittman, en chemise bleu

ciel, baisser la tête et pleurer en silence. Il était jugé comme un adulte. Il avait attendu que ses grands-parents paternels se couchent, armé son fusil à pompe et leur avait tiré chacun une balle dans la tête avant de mettre le feu à leur maison et de fuir. AFP

JAPON

Séisme qui fait peur

■ TOKYO — Une secousse sismique d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle ouverte de Richter a ébranlé tôt ce matin Tokyo et sa région, faisant au moins 27 blessés légers et perturbant certains transports mais sans occasionner de dégâts importants. Le séisme a été fortement ressenti pendant une quinzaine de secondes dans le centre de la capitale, réveillant de nombreux habitants et leur rappelant que Tokyo reste à la merci d'une catastrophe majeure. Aucune alerte au tsunami n'a été lancée. L'activité sismique est particulièrement intense depuis plusieurs mois au Japon, y compris à Tokyo. Le Japon est au confluent de quatre plaques tectoniques, subissant des milliers de secousses chaque année, et sa capitale, est susceptible d'être frappée par un mégaséisme à n'importe quel moment. AFP

ESPAGNE

Croisière irritante

■ ROME — Les passagers du paquebot *Grand Voyager*, victimes d'une violente tempête en Méditerranée, ont pu quitter la Sardaigne hier en avion, sauf neuf d'entre eux, gardés à l'hôpital sous observation ou pour des blessures légères, a indiqué la préfecture de Cagliari. Trois avions nolisés, avec à bord les 476 passagers et membres d'équipage indemnes, ont successivement décollé de Cagliari en fin d'après-midi, à destination de Madrid et de Barcelone. La plupart des passagers du navire étaient des Espagnols, partis pour une croisière de sept jours en Méditerranée affrétée par Iberiojet. Le navire avait quitté Tunis dimanche pour gagner Barcelone et a été pris dans une tempête avec des vents de force 11. Ses passagers ont été secourus par des vagues de plus de 15 mètres de haut pendant près de 50 heures. AFP

TOGO

Normalisation?

■ LOMÉ — Les autorités togolaises ont accepté hier les exigences de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'un « retour à l'ordre constitutionnel » dans ce pays en proie à l'agitation depuis l'installation au pouvoir de Faure Gnassingbé, fils du défunt président Gnassingbé Eyadéma, a annoncé un général togolais. Cette annonce pourrait signifier l'organisation d'élection présidentielle d'ici deux mois, la Constitution togolaise en prévoyant la tenue dans les 60 jours suivant le décès du chef de l'État. AP

ITALIE

Cancéreux braqueur

■ ROME — Un Italien âgé de 53 ans souffrant d'un cancer en phase terminale a braqué 13 banques de Turin parce qu'il voulait laisser de l'argent à sa femme et à ses trois filles après sa mort. Une porte-parole de la police a précisé hier que l'homme, propriétaire d'un magasin de vêtements en grande difficulté dont l'identité n'a pas été révélée pour protéger sa famille, procédait toujours de la même manière. L'air épuisé, il s'avançait vers le caissier pour lui dire gentiment: « Donnez-moi tout l'argent de la caisse. J'ai une bombe dans mon sac. » Il était élégamment habillé et n'a jamais craint d'agir à visage découvert, attendant dans la file que vienne son tour. Il agissait si calmement que personne d'autre que le caissier ne le remarquait jusqu'à ce qu'il ait quitté les lieux. AP

PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

Un soutien intensif améliore le taux de réussite des étudiants, révèle une recherche

CLAUDETTE SAMSON
Csamson@lesoleil.com

Pas toujours facile de mener des études tout en présentant de graves problèmes de santé mentale. Mais une première recherche-action sur le sujet démontre qu'avec un encadrement intensif particulier, les taux de réussite augmentent considérablement, ce qui permet à ces personnes d'aspirer à un emploi correspondant à leurs ambitions plutôt que de vivre aux crochets de l'État ou se contenter d'un emploi sous leurs capacités.

C'est un organisme communautaire de Québec, le Pavois, qui a initié cette démarche en collaboration avec la clinique Notre-Dame-des-Victoires du centre hospitalier Robert-Giffard.

Pendant deux ans, de septembre 2001 à août 2003, un groupe de 26 personnes inscrites à divers niveaux scolaires, allant du secondaire à l'université, a bénéficié d'un soutien intensif. Ayant pour la plupart un passé scolaire ponctué de nombreux arrêts et échecs, elles ont pu en apprécier les résultats, puisque leurs taux de réussite sont passés de 55 % avant la recherche à 72 %.

En cours de route, la recherche a inclus plusieurs partenaires dont la participation s'est révélée essentielle : les centres locaux d'emploi, la sécurité du revenu, l'Agence des services de santé de Québec, et, bien sûr, les établissements scolaires. Ainsi que l'explique le chercheur Stéphane Fortier, qui rencontrait chaque participant aux

deux semaines, le soutien nécessaire aux personnes ayant de graves problèmes de santé mentale, souffrant par exemple de schizophrénie, dépasse largement le strict cadre scolaire.

Ainsi, la question financière constitue souvent un problème majeur. Souvent incapables d'étudier à temps plein, ces personnes, dont l'âge variait de 18 à 31 ans, se retrouvaient à cheval entre divers programmes de soutien du revenu ne répondant pas nécessairement à leurs besoins. Des ententes particulières ont donc été conclues pour leur permettre de jouir d'une sécurité financière, tout en étudiant à leur rythme.

Une autre partie de la démarche consistait à négocier certains accommodements qui, bien souvent, ne coûtaient rien, mais faisaient toute la différence entre la réussite et l'échec. Il pouvait s'agir, par exemple, de permettre à l'étudiant de faire son examen dans une salle privée ou de prévoir la prise de notes par un pair lors d'une hospitalisation.

Mais en aucun cas cela ne veut dire réduire les exigences du diplôme, indiquait François, l'un des participants, qui a réussi à compléter son baccalauréat en éducation physique.

L'autre partie de l'étude, réalisée par Véronique Béguet, consistait en entrevues permettant d'établir le profil passé des participants, et d'identifier les obstacles à leur réussite.

Les auteurs de l'étude, qui ont bénéficié du soutien de plusieurs ministères et de l'Office des personnes handi-

capées (OPHQ), souhaitent maintenant que l'expérience soit prolongée et étendue. L'une de leurs plus importantes recommandations vise le ministère de l'Éducation, pour qu'il adopte la même définition de la personne handicapée que l'OPHQ, qui intègre les personnes souffrant de troubles de santé mentale graves. Actuellement, ces per-

sonnes ne sont pas incluses dans la définition du MEQ, ce qui a pour conséquence qu'elles n'ont droit à aucun service particulier, comme y ont droit, par exemple, les personnes déficientes ou handicapées physiques.

À long terme, croit la présidente du Pavois, Myrille St-Onge, cette offre de services ne peut qu'être payante pour

la société, puisque ces personnes pourront intégrer le marché du travail dans des métiers ou professions correspondant à leur niveau d'aspiration.

Le Pavois est un organisme ayant pour but l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes vivant un problème de santé mentale. Il est situé au 3005, 4^e Avenue, à Québec.

Je suis Julie

Rien que pour m'amuser, j'ai essayé ma robe de mariée. Elle me va parfaitement!

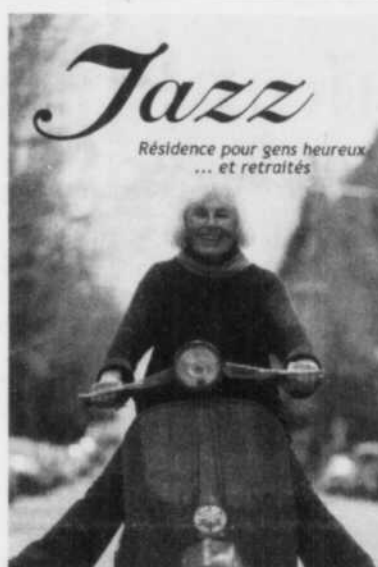


Que feriez-vous si vous perdiez quelques kilos?

J'ai essayé tellement de fois de perdre du poids de par moi-même. Un jour, une amie au travail m'a dit qu'il y avait des traitements médicaux pour perdre du poids, et que je devrais aller voir mon médecin. Je suis bien contente d'avoir suivi son conseil. Mon médecin a été formidable! Si vous voulez commencer à perdre du poids, vous devriez en parler à votre médecin.

Demandez à votre médecin l'histoire de Julie.

DES OPTIONS MÉDICALES VOUS SONT OFFERTES



Activités et services multiples
Piscine intérieure et spa, 2 restaurants, dépanneur, salon de coiffure, infirmière, sécurité 24 heures sur 24 et plus encore



Bureau - Visite & location
777, rue de Belmont
Sainte-Foy
Tél.: 418.650.5553
www.residence-jazz.com

À deux pas de l'avenue Myrand

Lundi au vendredi:
10h00 à 17h00
Samedi et dimanche:
13h00 à 17h00

Visitez
notre appartement modèle
entièrement meublé et décoré

Choisissez
parmi plus de 20 modèles
différents

Louez
dès aujourd'hui votre superbe
appartement, studio,
3 1/2 ou 4 1/2

Ici, tout est inclus:

chauffage, électricité et eau chaude,
cuisinière et réfrigérateur, entretien
ménager, système d'appel d'urgence,
stationnement intérieur

Occupation: 1^{er} avril 2005



10 Dodge Viper SRT10 2004

GAGNEZ
LA LOCATION
D'UNE **VOITURE DE RÊVE**
grâce au service après-vente Chrysler • Jeep® • Dodge!



10 Chrysler Coupé Crossfire 2005

20 voitures à gagner!

Vous pourriez GAGNER une location-bail d'une durée de deux ans sur une Dodge Viper SRT10 2004 ou sur une exaltante nouvelle Chrysler Crossfire 2005.

Prenez soin de votre véhicule. Profitez de notre
OFFRE D'ENTRETIEN

49,95\$[†]

Une redevance
perçue au profit
de l'environnement
comprise.

Comprend: graissage, vidange d'huile et remplacement du filtre,
permutation des pneus, vérification Tranquillité d'esprit et
un rapport écrit des résultats.

Pratique. Abordable.



Nous sommes les meilleurs.
Laissez-nous vous le prouver.

SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP® • DODGE

[†] Offre d'entretien, prix et incitatifs applicables uniquement chez les concessionnaires Chrysler • Jeep® • Dodge participants. Le prix ne comprend pas les taxes. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. L'offre est en vigueur jusqu'au 28 mars 2005. D'autres frais peuvent s'appliquer pour les moteurs diesels, V10 et V8 HEMI®, et les fluides semi-synthétiques et synthétiques. Le service d'entretien inclut jusqu'à cinq litres d'huile Mopar. Certaines exceptions s'appliquent. Les prix seront révisés dans les régions comme suit: provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick): une de chacune des locations-bail, Québec: deux de chacune, Ontario: quatre de chacune, Prairies (Manitoba, Saskatchewan, région de Thunder Bay): une de chacune, Alberta (y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest): une de chacune, Colombie-Britannique: une de chacune. La valeur au détail approximative des prix est de 60 000 \$, dans le cas de la Dodge Viper, et de 22 000 \$ dans le cas de la Chrysler Crossfire. Aucun achat nécessaire. Vous obtenez l'adresse Internet du concours et un numéro d'inscription au concours lorsque vous achetez un service d'entretien admissible chez un concessionnaire participant entre le 31 janvier et le 26 mars 2005. Si vous n'achetez pas le service d'entretien admissible et que vous désirez quand même participer au concours, envoyez une enveloppe adressée et affranchie au Centre du concours Gagnez la location d'une voiture de rêve, C. P. 2235, Windsor (Ontario) N8Y 4R6, avant le 20 février 2005, ou rendez-vous chez un concessionnaire Chrysler, Jeep, Dodge participant ou rendez-vous sur le site www.voturedereve.com. La date limite de participation en ligne est le vendredi 28 mars 2005, à 23 h 59 (HNE). Le règlement complet du concours peut être obtenu auprès du concessionnaire ou sur le site www.voturedereve.com. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails. MD Jeep est une marque de commerce déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.



ÉDITORIAL

Décevant
KyotoPierre-Paul
Noreau

PPNoreau@lesoleil.com

Aujourd'hui, les Canadiens ont raison d'être mal à l'aise. Alors que l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto devrait être une occasion de célébrer la fierté d'appartenir au groupe des pays capables de servir de modèle au reste de la planète au chapitre du respect de l'environnement, c'est plutôt un sentiment de gêne qui prévaut. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont cessé de croître au cours des dernières années, au point où, pour respecter ses engagements, le Canada devra vraisemblablement se résoudre à acheter à d'autres pays des droits de polluer.

Le scénario n'a rien de glorieux. Pourtant, il y a assurément mieux à faire avec l'argent des contribuables que de débours des millions de dollars à la bourse de la pollution pour acquérir les crédits verts des pays ayant un bon dossier écologique ou des droits d'émission non utilisés.

Le ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, a beau plaider que le Canada a tout à gagner à acquérir ces crédits verts en aidant des pays comme l'Inde et la Chine à avoir accès à des technologies plus propres, cela n'élimine pas l'impérieuse nécessité de mettre sa propre maison à l'ordre.

Encore une fois, les gouvernements donnent l'impression d'être à la remorque des citoyens. Il y a pourtant longtemps que le signal d'alarme a été lancé sur les conséquences du réchauffement climatique. La rencontre de Kyoto a eu lieu en 1997 et, depuis, les preuves ne cessent de s'accumuler sur les méfaits de la pollution générée par l'activité humaine.

Ici même, à Québec, il faut désormais composer avec des périodes de smog menaçantes pour des gens à la santé fragile. L'érosion accélérée est une autre réalité qui affecte non seulement les habitants des îles du Pacifique, mais également les Nord-Côtiers qui voient les berges du Saint-Laurent reculer vers leurs maisons. Dans l'Arctique, la fonte des banquises menace la survie de l'ours blanc. Et la souveraineté canadienne dans le Grand Nord est de moins en moins un acquis avec la mer qui repousse les rivages.

La situation exige un sérieux coup de barre. Le gouvernement fédéral s'en est tenu jusqu'ici à une approche incitative. L'industrie automobile a ainsi eu beau jeu de continuer à miser sur la vente de gros et coûteux véhicules utilitaires pour garantir ses profits. Or, la situation nécessite depuis longtemps que le gouvernement taxe lourdement ces monstres énergivores. La fermeté n'a jamais été autant de mise.

Il n'est évidemment pas question de fermer les alumineries, les papeteries, les grandes installations minières ou de mettre la clef dans la porte des constructeurs automobiles installés au Canada. Mais il y a toute une série de mesures à mettre en place pour que citoyens et entreprises aient un intérêt à agir pour limiter les dégâts.

Certaines entreprises ont déjà investi dans des technologies plus propres. Bien des citoyens ont également mis l'épaulle à la roue en réduisant les déchets, en augmentant le recyclage et en faisant le choix du transport en commun. Les autres, une vaste majorité malheureusement, n'emboîteront le pas que s'ils y sont forcés. Nous sommes vraiment rendus là.

Ombre sur Québec

Brigitte
Breton

BBreton@lesoleil.com

La Commission de la capitale nationale devrait prendre en considération les voix qui s'élèvent contre son plan de mise en lumière des immeubles. À trop s'éclairer, la belle capitale risque de tomber dans la banalité, pire, le kitsch à la Disney.

Autant les Québécois et les touristes ont pu être éblouis par l'éclairage du Musée du Québec et du Parlement, autant ils pourraient désenchanter devant une surabondance de lumières qui leur vole les beautés nocturnes de la ville et qui dénature l'obscurité.

Lorsque, en 1998, la Commission a fait part de son plan d'illuminer une soixantaine de sites en prévision des fêtes du 400^e, en 2008, peu de voix discordantes se sont élevées. Plusieurs ont vu dans le projet une façon originale de mettre en valeur notre patrimoine. À force de voir allumer des lumières un peu partout à Québec et à Lévis, la perception des citoyens, mais aussi des touristes, pourrait toutefois changer.

Tout n'est pas succès dans le plan de mise en lumière. Le pont de Québec en est bien sûr l'exemple le plus éloquent, mais d'autres initiatives laissent perplexes. Tout semble mériter un projecteur, une chandelle, un halo lumineux, qu'importe la valeur historique ou architecturale du site. Le pont Pierre-Laporte, le pont de l'île d'Orléans, les hôtels Hilton et Delta, le parc Victoria, l'entrepôt de la Bunge et même, le PEPS et les tours jumelles de l'Université Laval font partie du schéma d'aménagement de la Commission. Celle-ci exploite à fond le filon de la mise en lumière des immeubles. Que la lumière soit et tout ira pour le mieux. Comme si les fonds publics et privés ne pouvaient pas servir à des projets plus porteurs pour la région. Comme s'il n'y avait que la lumière artificielle pour accrocher les regards sur la capitale et la rendre intéressante et dynamique.

Pour justifier l'illumination, la ville de Lyon est souvent donnée en exemple. Pourtant, d'autres belles villes d'Amérique et d'Europe ont, après réflexion, fait des choix différents. Pour économiser l'énergie, pour diminuer la pollution lumineuse, pour ne pas perturber certaines espèces animales ou, simplement, pour préserver la nature de la nuit, elles ont décidé d'user de l'éclairage avec parcimonie. Nous invitons la Commission de la capitale nationale à en faire autant.

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU NE REGRETTE RIEN...



CHRONIQUE

WAL-MART

La désertification économique

Le modèle de développement de Wal-Mart est une véritable menace qui menace nos sociétés et nos économies, et dont il faudra s'affranchir. Mais la solution n'est probablement pas syndicale et elle n'est certainement pas québécoise.

Elle viendra encore moins de la bataille irresponsable d'un syndicat qui a voulu envoyer au front des employés vulnérables pour décrocher le douloureux honneur d'être le premier magasin Wal-Mart syndiqué en Amérique du Nord. Dans la vraie vie, les Goliath écrasent les David. Les 200 travailleurs mis à pied à Jonquière pourront en témoigner.

D'habitude, le succès des entreprises profite à la collectivité par l'investissement, la recherche, les emplois et la création de richesse. Ce n'est pas le cas de Wal-Mart, dont les succès font reculer l'économie au lieu de la faire prospérer. Le modèle de Wal-Mart, avec sa logique de nivellement par le bas, mène littéralement à la désertification économique.

Pourquoi? Parce que la recherche de bas prix à tout prix a un prix. Elle repose sur des conditions de travail minimalistes qui ont un effet d'entraînement. Elle déstructure les communautés locales en affaiblissant leurs réseaux commerciaux. Elle affaiblit les fournisseurs locaux. Elle accélère le recours aux pays nouvellement industrialisés avec les dérives éthiques que cela implique.

Le tout, enrobé dans un préchi-précha évangéliste aux accents du *Bible Belt* dont on a eu un bel exemple avec la page de publicité lundi dans les grands quotidiens. La compagnie désire nous informer « des sentiments authentiques qui nous animent », et disait faire « tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer nos associés de Jonquière qui sont tou-

chés par ces événements ». Le terme *touchés* est ici un rare euphémisme, puisque ces associés ont été mis dehors pour avoir voulu se syndiquer. Et s'il y a quelque chose d'« authentique », ce sont moins les sentiments de l'entreprise que son insensibilité.

Mais si ce modèle est contestable, deux obstacles se dressent sur le chemin de ceux qui veulent s'en débarrasser. D'abord la puissance de l'entreprise qui, seulement au Québec, emploie 10 000 personnes. Ensuite, les consommateurs, attirés par les prix imbattables, mais aussi par une formule qui répond manifestement à une réalité sociale.

Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce auraient pu voir que la syndicalisation d'un Wal-Mart exigeait un rapport de forces qu'ils n'avaient pas, même si l'amélioration des conditions de travail était un objectif très légitime. Jonquière, isolée à l'échelle nord-américaine, affaiblie économiquement, était une bien improbable tête de pont pour mettre le géant à genoux.

Il y a là beaucoup d'arrogance syndicale. D'autant plus que l'accréditation n'a pas été obtenue de façon démocratique. Après avoir subi un échec au vote secret en assemblée générale, les TUAC ont procédé par la porte d'en arrière, en profitant d'une disposition douteuse du Code du travail québécois, ils ont fait signer des cartes une à une, dans des conditions qu'on ignore, jusqu'à ce qu'ils atteignent 50 % des employés. Le syndicat a ensuite formulé des demandes qui remettaient en cause le modèle qui a fait le succès de la multinationale. Comment imaginer qu'une entreprise, connue pour son antisindicalisme, céderait? La réponse, brutale et inhumaine, rappelle que si on ne peut pas interdire à des travailleurs de s'associer, on

ne peut pas non plus forcer une entreprise à faire des affaires.

Le Québec ne sort pas grandi de cette histoire. À moins qu'on aime être connus comme le coin d'Amérique où non seulement le taux de syndicalisation est le plus élevé, où le Code du travail peut être déséquilibré mais aussi où le fait de syndiquer tout ce qui bouge semble être devenu un sport national — les TUAC, souvenons-nous-en, sont ceux qui ont syndiqué le Bonhomme Carnaval. Une carte de visite? Plutôt un repoussoir.

Il est loin d'être évident que la voie syndicale soit la meilleure. À moins que ce soient les grandes centrales américaines, avec leurs moyens, qui se lancent dans cette bataille. Pas plus que les boycottages, aussi inefficaces que grandiloquents.

**Il est loin d'être
évident que la voie
syndicale soit la meilleure**

Mais il est plus probable que le modèle Wal-Mart sera affaibli par les changements dans les habitudes et les valeurs. Le monde des affaires commence à contester le modèle. Par exemple, dans l'édition de cette semaine de *Business Week*, un article sur les cinq recettes du succès pour les entreprises orientées vers la consommation note en toutes lettres « Minimiser sa dépendance à Wal-Mart »!

N'oublions pas que la consommation est aussi une affaire de mode et que les habitudes changent sans cesse. De nouvelles préoccupations apparaissent, la sensibilisation à l'éthique, la consommation équitable, la crainte des délocalisations. Ce sont ces processus qu'il faut encourager. Car la clé, ce sont les consommateurs: Wal-Mart ne s'affaiblira pas ou ne changera pas tant que les clients seront au rendez-vous.

CARREFOUR DES LECTEURS

Pourquoi ne pas
l'améliorer?

(À M'hamed Mellouki et à Clermont Gauthier)

J'ai lu avec grand intérêt, dans LE SOLEIL du 11 février 2005, votre exposé sur les expériences réalisées en marge de la réforme pédagogique. Malheureusement, j'ai trouvé vos arguments incomplets et difficiles à comprendre.

Vous affirmez d'abord que l'objectif premier de la réforme est avant tout de faire réussir plus d'élèves à l'école. Votre analyse est assez simpliste. La réforme vise avant tout le décrochage scolaire, l'esprit d'analyse chez l'enfant et sa capacité de pouvoir s'exprimer. Il est aussi question d'introduire les Québécois aux langages et aux mécanismes de l'informatique. Votre conclusion n'en parle pas!

Où, il est possible que, sur un plan purement pédagogique, cela ne donne pas les résultats escomptés. Il faut aussi penser que l'école est un milieu de vie où l'enfant doit s'épanouir. Vous constatez dans votre étude que les élèves issus de milieux défavorisés ou en faible rendement péda-

gogique ne réussissent pas dans une approche axée sur l'apprentissage. Je veux bien vous croire, mais il serait intéressant de comprendre pourquoi! S'il y a un problème, où en est la source? Pourquoi les enfants de milieux favorisés et instruits réussissent-ils au détriment des autres? Sur quoi votre étude se base-t-elle pour en arriver à cette conclusion? J'aurais préféré que vous apportiez plus de nuances à vos propos et terminiez votre exposé par des questionnements plutôt que par des constats. C'est ce qu'on peut appeler avoir un esprit d'analyse, objectif visé par le nouveau curriculum de l'éducation.

André Lévis M.Éd
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Éclairez-moi, svp

Éclairez-moi. Je vous en prie, je ne comprends pas. Hier, dans LE SOLEIL, un article nous dit qu'on allait bientôt procéder à la mise en lumière de plusieurs immeubles de la capitale nationale et avant-hier, à la télévision, une pub d'Hydro-Québec nous demandait de fermer les lumières de Noël. Lequel des deux

gestes demande le plus d'électricité?

Lise Couture
Québec

Revoir le pape en 2008

Nous sommes tous très heureux de vous savoir de retour au Vatican. Les Québécois ont bien hâte de vous revoir. Votre visite, en 1984, est bien ancrée dans ma mémoire. Je prie la Vierge Marie de vous garder sous sa garde jusqu'en 2008 ou plus, si c'est là la volonté de l'Éternel. Ne vous fatiguez pas trop et vous attendrez le 100^e anniversaire de votre arrivée sur terre. Bonne convalescence. Nous prions pour vous.

Louise Painchaud
Beauport

QU'EN PENSEZ-VOUS?

**Êtes-vous inquiet de la sécurité
entourant les barrages d'Hydro?**

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

OPINIONS



Brésil 2 – Québec 0

Michel VASTEL MVastel@lesoleil.com

«Peut-être qu'un jour, installé sur une plage du Brésil, je me dirai: "Québec, je me souviens... Que tu n'as pas voulu de nous."»

«Nous», c'est Pascal, 31 ans, et Monica, 34 ans. Lui est économiste dans une importante société canadienne. Elle est anesthésiste dans un hôpital privé. Douze mille kilomètres les séparent et comme le Québec n'a pas voulu d'elle, lui renonce à ses rêves d'adolescent et part au Brésil.

«Québec, je me souviens... que tu as accepté de perdre un Québécois que tu avais formé jusqu'à la maîtrise, et qui va aller payer ses impôts ailleurs.»

«Québec, je me souviens... que tu as refusé un médecin qui a été formé ailleurs, qui ne t'a rien coûté, et dont tu avais besoin.»

C'est une histoire un peu triste, une autre, qu'il faut raconter. Même si elle se terminera sans doute bien: ils sont mariés et auront des enfants. «À notre âge, ça ne va pas traîner», dit le futur papa.

Et ils vivront heureux dans un pays où les gens ne comprennent pas la fable de Jean de la Fontaine, *La cigale et la Fourmi*. Quand il fait 29 degrés en hiver et 32 en été, il est en effet difficile d'imaginer que «la cigale ayant chanté/Tout l'été/Se trouva fort dépourvue/Quand la bise fut venue...»

C'est une histoire classique, et qui enrage d'autant plus que les gouvernements nous promettent de faire appel à des médecins étrangers pour réparer notre erreur d'avoir envoyé les

Québécois à la retraite. Les statistiques sont connues: 11 % de médecins étrangers ici, 31 % en Ontario. Une moyenne de 29 % dans l'ensemble du Canada. «Cela s'améliore», vous diront le ministre Philippe Couillard et le président du Collège des médecins. L'Ontario vient d'en recruter 200, et le Québec, 130, mais il paraît qu'on approche maintenant des 12 %...

Pascal et Monica se sont rencontrés dans un train entre Montréal et Québec en novembre 2000. «Ouais, un coup de foudre!», admet le gars. La belle est en effet revenue passer les Fêtes de Noël avec lui. «Les Québécois se plaignent du climat, mais moi, j'aime ça, et les gens sont si chaleureux!» me disait-elle hier au téléphone.

Pascal est un grand gars de Magog qui rêve, depuis l'école secondaire, d'avoir une maison en Estrie et de vivre dans ses choses. «Je ne suis pas le genre de gars qui va épouser une fille pour lui permettre de venir ici, dit-il à la jeune Brésilienne. Et je ne quitterai pas mon pays pour te suivre.»

Cela aurait pu se passer comme cela d'ailleurs. À l'époque, on parlait tellement de pénurie de médecins, d'anesthésistes en particulier, qu'il se dit: «Bingo!» La belle fille, le bon métier, on va lui dérouler le tapis rouge.

La question de la connaissance du français aurait pu poser un problème: la femme est venue passer trois mois à l'Université Laval au cours de l'été 2001. À ses frais. Et voyant que leur relation, c'était du sérieux, elle a accepté de «pren-

dre mari et de prendre pays». Diplômée de la Université fédérale de Minas Gerais, un des États du Brésil, anesthésiste dans deux hôpitaux privés de la capitale, Belo Horizonte, elle pensait se qualifier rapidement. (En visitant un hôpital universitaire du Québec, elle s'étonna tout de même de voir des instruments et des machines qui sont envoyés à la poubelle au Brésil!)

Les démarches ont pris trois ans. Ni au Collège des médecins, ni aux services de l'immigration, ils n'ont pu obtenir de réponse claire. Il faudrait probablement que Monica refasse toutes ses études, commençant-on par dire. Ou qu'elle verse de 4000 à 6000 \$ pour être parrainée par un hôpital du Québec. (Justement, l'hôpital de Shawinigan se montrait intéressé.) Il n'y avait jamais rien d'assuré. Tantôt, on leur disait: «N'essayez pas, ça ne sert à rien...». Tantôt c'était: «Essayez toujours, vous verrez après...»

(Je me suis promené hier dans les sites Web du Collège des médecins, de l'Office des professions, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration: non, ce n'est pas vrai que les professionnels étrangers sont les bienvenus au Québec!)

Pascal était déçiré: «Je ne vais tout de même pas lui faire faire 12 000 kilomètres pour la faire travailler dans un dépanneur ou un magasin vidéo.» C'est pourtant le lot de plusieurs médecins étrangers.

(Les professionnels de la santé qui ne viennent pas du Canada ni des États-Unis jouent à la rou-

lette russe: après avoir versé 525 \$ pour faire certifier l'équivalence de ses diplômes, 425 \$ pour l'examen écrit du Collège et 725 \$ pour l'examen oral, sans oublier les 175 \$ pour l'examen de l'Office de la langue française, un médecin a une chance sur trois de réussir. Et il doit s'engager à pratiquer six ans en région, mais ce n'est généralement pas pour lui déplaire.)

«On a tout fait pour nous décourager», constate le Québécois en 2004. Il a donc épousé son anesthésiste et a demandé son visa de résident permanent à l'ambassade du Brésil. Il a même déjà une quasi-promesse d'emploi dans une entreprise de télécommunications. Et lui, en attendant, il ne sera pas obligé de travailler dans un dépanneur ou un magasin vidéo. Ses beaux-parents sont propriétaires d'un restaurant. Dans les quelques mois qu'il a passés là-bas, il leur a déjà appris à servir du pâté chinois – un gros succès –, du pouding chômeur – ils trouvent cela un peu lourd –, de la croustade aux pommes – ils adorent! Bientôt, on servira sans doute de la poutine à Belo Horizonte...

Car Pascal attend son visa. «De un à trois mois», lui a-t-on dit. Comparez avec les délais au Canada lorsque vous n'êtes pas danseuse nue! «Quand, soudain, tu coupes l'élastique, ce n'est pas facile...», dit-il en me racontant sa visite au consulat. Il avait les larmes aux yeux. Alors je lui ai dit de lire la fable jusqu'au bout... «Eh bien! dansez maintenant», pourrais-tu lui chanter à sa femme.

POINT DE VUE



Wal-Mart pourrait se rallier tout le monde si elle misait sur le partenariat avec ses fournisseurs et si elle offrait des conditions de travail compétitives à ses 1,5 million d'employés.

«Il y a des brèches un peu partout dans l'empire Wal-Mart»

Gaétan Frigon

gfrigon@publilpage.com

Ayant œuvré dans le commerce de détail à différents postes de direction pendant près de 40 ans, notamment à la SAQ et chez Métro-Richelieu, l'auteur est aujourd'hui un entrepreneur copropriétaire de plusieurs entreprises, dont Publilpage Inc.

DEUXIÈME DE DEUX

«Il y a des brèches un peu partout dans l'empire Wal-Mart.» Ceci étant dit, il y a des signes évidents comme quoi tout ne va pas pour le mieux dans l'empire Wal-Mart. Voici certains faits:

– Les Américains sont maintenant convaincus que l'expansion agressive de Wal-Mart a détruit ce qu'ils appellent *small-town America*, à savoir le cœur de leur pays. La disparition des commerces traditionnels et des rues principales continue de créer un resac de plus en plus palpable.

– Les consommateurs américains disent ouvertement qu'ils n'aiment pas la philosophie de Wal-Mart mais qu'ils y vont quand même pour étirer leur budget. Et parallèlement à la baisse de réputation de Wal-Mart, celle de ses concurrents Target et Costco monte en flèche.

– L'automne dernier, des fabricants de jouets ont refusé de vendre certains produits à Wal-Mart, les réservant pour les concurrents de ce dernier. Il s'agissait pour ces fabricants de diminuer leur dépendance vis-à-vis de Wal-Mart, lequel est devenu, et de loin, le plus important vendeur de jouets aux États-Unis.

– Il y a quelques semaines, Procter & Gamble achetait Gillette et son pdg ne s'est pas caché pour dire que la raison principale derrière cette transaction s'appelait Wal-Mart. Procter & Gamble prend les grands moyens pour rétablir son rapport de force avec Wal-Mart et il est évident que d'autres fournisseurs vont faire de même dans un avenir rapproché.

– De plus en plus de villes changent leurs règlements municipaux pour empêcher la venue de Wal-Mart et leur taux de succès grimpe. On va jusqu'à tenir un référendum sur le

sujet et, dans certains cas, les habitants votent pour ne pas avoir de succursales de Wal-Mart, mettant leur chapeau de citoyen et oubliant leur chapeau de consommateur.

– Finalement, l'entreprise cumule au-delà de 8000 poursuites judiciaires contre elle et ce nombre augmente chaque jour. La plupart de ces poursuites ont trait aux politiques d'emploi de Wal-Mart.

En fait, le mouvement de résistance par rapport à Wal-Mart prend de l'ampleur et il est de plus en plus palpable: le public proteste, les fournisseurs se rebiffent et les syndicats frappent de partout. Peut-être verra-t-on le début du commencement du déclin de l'empire Wal-Mart si cette entreprise n'accepte pas de changer sa philosophie de base. La taille gigantesque de Wal-Mart, alliée à son avance technologique, lui permettrait pourtant de se rallier tout le monde ou presque en mettant de l'avant de nouveaux standards de mise en marché axés sur un partenariat avec ses fournisseurs et en offrant à ses 1,5 million d'employés des conditions de travail compétitives. Elle assurerait ainsi sa pérennité sans pour autant diminuer sa profitabilité de façon notable. La gratitude des consommateurs, des fournisseurs et des employés compenserait, au centuple, toute augmentation de ses frais d'exploitation.

Auparavant, aux États-Unis, l'économie battait au rythme de General Motors avec des employés syndiqués et des salaires élevés. Aujourd'hui, elle bat au rythme de Wal-Mart avec des employés non syndiqués et des salaires qui ne permettent pas de joindre les deux bouts. Car à force d'exporter les meilleurs emplois manufacturiers dans des pays du tiers-monde et de les remplacer par des emplois à la Wal-Mart ou à la McDonald, on peut presque se demander ce qu'il arrivera lorsque ces pays commenceront à payer des salaires plus élevés.

Le consommateur qui a perdu son emploi à cause de Wal-Mart mais qui continue de magasiner dans cette chaîne n'a finalement que lui à blâmer. Mais le jour où il décidera, avec ses pairs, de faire passer son devoir de citoyen avant celui de consommateur, Wal-Mart s'ajustera, soyons sans crainte. Car si un Jonquière n'est pas assez pour faire fléchir Wal-Mart, les 100 millions de consommateurs qui y magasinent chaque semaine peuvent l'accomplir.

Être nommée la corporation la plus admirée en Amérique par ses pairs est une chose. Mais l'être par les consommateurs, les fournisseurs et les employés serait bien plus souhaitable.

«L'exportation d'électricité ne se fait pas au détriment des régions»

Sam Hamad

Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la Capitale-Nationale

Dans son édition du 10 février dernier, LE SOLEIL, sous la plume du journaliste Steve Paradis, rapportait les propos de la Coalition pour la modernisation de l'aluminerie de Baie-Comeau à l'effet que le gouvernement sacrifie le développement régional afin d'augmenter les exportations. Ce n'est pas



Sam Hamad

le cas. L'exportation de l'électricité ne se fait pas au détriment du développement économique des régions du Québec. Offrir aux Québécois ainsi qu'aux entreprises québécoises l'ensemble de l'électricité dont ils ont besoin re-

présente la priorité pour le gouvernement du Québec.

Au Québec, Hydro-Québec Distribution est la division d'Hydro-Québec dont le mandat est d'assurer l'alimentation en électricité sur les marchés québécois (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel). Pour répondre à ces besoins, Hydro-Québec Distribution est alimentée par une autre division de la

société d'État, soit Hydro-Québec Production, pour un bloc d'énergie bien défini, soit le bloc d'électricité patrimonial de 165 TWh. Au-delà de ce bloc, elle doit procéder par appel d'offres pour combler ses besoins. Hydro-Québec Distribution sert donc exclusivement les besoins du Québec en électricité.

Une fois ces engagements envers le Québec comblés, pourquoi Hydro-Québec Production ne peut-elle pas réaliser des exportations dont les bénéfices profiteront à toute la société québécoise? En conséquence, cette ressource naturelle qu'est l'électricité joue un double rôle: être un levier économique majeur pour le développement régional et, par l'exportation, favoriser l'entrée de capitaux neufs qui permettent de combler une partie des besoins des Québécois.

Dans le dossier de la modernisation d'Alcoa à Baie-Comeau, le gouvernement était prêt à fournir l'électricité dont l'entreprise avait besoin pour autant que cette dernière accepte de décaler, dans la mesure du possible, ses besoins d'énergie de quelques années, ce à quoi l'entreprise a acquiescé. De plus, dans son communiqué du 28 juin

2004, l'entreprise ne motive pas son retrait des négociations par la disponibilité de la ressource mais bien par une divergence sur le prix. «Nous n'avons pas pu nous entendre sur une formule qui garantirait un coût de l'énergie abordable à long terme pour le projet de modernisation de Baie-Comeau», écrivait alors un dirigeant d'Alcoa.

Je vous rappelle que le gouvernement a proposé à l'entreprise une offre raisonnable en lui permettant de réaliser une rentabilité accrue pour le projet: prêt sans intérêt de 125 millions \$ sur 30 ans, admissibilité au congé fiscal de 10 ans pour les projets majeurs, instauration d'un plafond tarifaire équivalent à celui accordé à l'aluminerie Alouette, renouvellement additionnel de 25 ans de la location des droits d'eau de la centrale McCormick et option de 125 MW additionnels en 2011 si nécessaire.

Le gouvernement a donc fait preuve d'équité en offrant à Alcoa des conditions comparables à celles que ses compétiteurs connaissent au Québec. De telles conditions accessibles à la grande industrie comptent parmi les plus compétitives au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde.

Tous ces avantages s'ajoutent à la stabilité économique et politique du Québec, à la prévisibilité de son environnement tarifaire et réglementaire, à la perspective des approvisionnements en électricité sur le territoire québécois, à

Le gouvernement a fait preuve d'équité en offrant à Alcoa des conditions comparables à celles que ses compétiteurs connaissent au Québec

la proximité du marché nord-américain des produits de l'aluminium ainsi qu'à la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, compétente, stable et concurrentielle relativement au marché nord-américain de l'emploi.

J'aimerais souligner que le gouvernement a à cœur le développement économique des régions et qu'il a voulu une entente qui soit bénéfique tant pour Baie-Comeau que pour l'ensemble du Québec en assurant l'avenir de l'aluminerie et en jetant les bases d'une véritable diversification économique pour la région. Ces éléments ne faisaient pas partie de l'entente de principe signée le 16 décembre 2002 par le précédent gouvernement. Celui-ci avait la signature d'une entente à la veille de l'échéance électorale, sans même disposer d'un plan d'affaires structuré et sans aucune garantie que ce soit de la part d'Alcoa que la phase III du projet – censée consolider des emplois – se réalise.

Le gouvernement du Québec demeure toujours disposé à examiner avec Alcoa de nouvelles avenues pour la réalisation de ce projet dans la mesure où toutes les parties et l'ensemble des Québécois en retirent des bénéfices.



Gaétan Frigon

Une Roumaine poursuit le couple canadien qui l'a adoptée, puis renvoyée

TORONTO (PC) — Une jeune mère d'origine roumaine poursuit le couple de Canadiens aisés qui l'a adoptée à l'âge de neuf ans, pour la renvoyer, cinq mois plus tard, à une vie de misère en Roumanie, deux jours après avoir adopté un autre bébé.

La poursuite a été déposée en Cour supérieure de l'Ontario, hier, par Alexandra Austin, aujourd'hui âgée de 22 ans. Elle identifie son père adoptif comme étant l'éminent chirurgien-cardiologue Joseph Austin, aujourd'hui chef du service de chirurgie cardiothoracique de l'hôpital Overlake à Bellevue, dans l'État de Washington.

« Ils ont volé mon enfance, ils ont volé ma vie », a déclaré la jeune femme, en pleurant.

Elle réclame au moins 7 millions \$ pour, entre autres choses, négligence et rupture de contrat. La poursuite vise également l'ex-épouse du médecin, Silvana Di Giacomo, les gouvernements canadien et ontarien, et les lignes aériennes Swiss International.

Le couple, qui vivait alors à Ancaster, en Ontario, avait quatre enfants et voulait une fille. En 1991, M. et M^{me} Austin ont persuadé la mère peu fortunée d'Alexandra de leur laisser emmener sa fille au Canada, même si l'enfant n'avait pas été proposée à l'adoption. Quand ils l'ont renvoyée chez elle sans cérémonie, quelques mois plus tard, à la surprise de sa mère biologique, l'enfant s'est retrouvée dans les limbes juridiques, et apatride.

Les Austin n'avaient pas annulé l'adoption, et les papiers de l'enfant avaient été modifiés, comme cela se fait habituellement dans ces cas, pour identifier son lieu de naissance comme étant le Canada. Résultat : les autorités roumaines ont

refusé de la reconnaître. Elle s'est donc vue privée d'accès à l'école et aux services de santé. « Je n'ai pas perdu un an ou deux, j'ai perdu 14 ans », dit-elle.

Elle-même aujourd'hui mère d'une fillette de quatre ans, Alexandra vit dans un logement d'une pièce à Bucarest, et a du mal à arriver avec sa troisième année primaire, dans un pays où on exige une septième année juste pour balayer les rues.

Des questions persistent au sujet de son identité et de celle de son enfant. Parce qu'elle n'est pas citoyenne canadienne, les autorités consulaires canadiennes ont refusé de s'impliquer — jusqu'à ce que, il y a peu de temps, les médias commencent à poser des questions, mais elles n'ont rien fait pour l'aider, dit-elle.

Mary Anne Alton a attiré l'attention sur le sort de la jeune femme dans son documentaire *Retour à l'expéditeur*.

Une secrétaire au bureau du Dr Austin a indiqué que celui-ci « n'était pas intéressé à faire de commentaire ».

La ministre des Services à l'enfance de l'Ontario, Marie Bountrogianni, a refusé de commenter ce dossier. Elle a mentionné que la province est à renforcer ses règles et procédures en matière d'adoption.

Ann McElhinney, une journaliste irlandaise qui a contribué au documentaire, qualifie cette affaire d'« énorme tragédie » mettant en lumière les dangers des adoptions internationales.

Selon elle, les autorités canadiennes savaient que l'enfant était entre bonnes mains à l'époque, et n'auraient jamais dû autoriser l'adoption. Elle et Alexandra Austin réclament la fin de telles adoptions.

Le Canada réclame le code génétique d'une nouvelle souche de VIH

TORONTO (PC) — L'Agence de santé publique du Canada a demandé à son vis-à-vis des États-Unis de lui faire parvenir l'empreinte génétique d'une nouvelle souche inquiétante de VIH, qui a été identifiée à New York.

Le Dr Frank Plummer, directeur scientifique du laboratoire de microbiologie de l'Agence, a indiqué que les autorités veulent l'information afin de déterminer si quelqu'un au Canada pourrait avoir été infecté par un virus de même souche.

« Nous espérons obtenir plus d'informations sur la séquence génétique de cette souche, soit les parties du génome qui ont été séquencées, de façon à déterminer si nous avons des traces de ça au Canada », a dit M. Plummer.

L'Agence a demandé l'information aux Centres américains de contrôle des maladies, à Atlanta; les autorités américaines doivent obtenir l'autorisation des responsables de la santé publique de l'État de New York avant de transmettre ces données.

M. Plummer a affirmé en entrevue que l'agence canadienne s'attendait à obtenir cette séquence à la fin de cette semaine ou au début de la suivante.

PORTEUR DU VIRUS

Les autorités américaines de santé publique n'ont pas laissé entendre que des Canadiens étaient au nombre des personnes avec qui l'homme porteur du virus a eu des relations sexuelles non protégées, a dit M. Plummer.

À New York, les autorités sanitaires ont annoncé vendredi avoir découvert le cas d'un homme infecté par une souche qui résiste aux traitements et que sa maladie avait évolué extrêmement rapidement du VIH au sida.

Le succès des traitements du VIH permettent de retarder pendant 10 ans l'éclosion du sida. Mais cet homme, dont le nom n'a pas été révélé, s'est retrouvé atteint du sida deux mois après avoir été infecté.

CANCER DU FOIE

Le café, une bonne potion

WASHINGTON (AP) — Le café ferait bien davantage que nous garder éveillés ou nous donner du courage pour affronter la journée. Ce serait également une bonne potion contre le cancer du foie, s'il faut en croire une récente étude épidémiologique.

Ainsi, une étude portant sur plus de 90 000 Japonais conclut que les gens qui boivent du café tous les jours ou presque ont moitié moins de cancers du foie que ceux qui n'en consomment pas du tout.

Des études sur des animaux avaient déjà permis d'établir un lien entre le café et le cancer du foie. Monami Inoue, du Centre national sur le cancer de Tokyo, et son équipe ont donc procédé à une analyse de 10 ans de statistiques nationales sur la santé pour voir si la consommation de café avait un impact sur le cancer du foie chez les humains.

Chez ceux qui ne buvaient pas de café, le nombre de cancers du foie s'établissait à 547,2 cas par 100 000 habitants. Par contre, on ne retrouvait que 214,6 cas chez les amateurs réguliers de café. Selon M. Inoue, les antioxydants contenus dans le café pourraient expliquer ces résultats. Les chercheurs ont également étudié la consommation de thé vert mais sans trouver de corrélation avec le cancer du foie.

SERVICE DIAPASON FONDS DES JARDINS

Ceci
n'est pas
un accord
de guitare

C'est un instrument de gestion
simplifié qui vous permet de
jouer sur plusieurs fonds.

Parce qu'il n'est pas toujours facile d'orchestrer l'ensemble de vos placements, le Service Diapason Fonds Desjardins vous propose des portefeuilles diversifiés préétablis afin de vous simplifier la tâche dans le choix d'un investissement correspondant vraiment à votre profil. Vous bénéficierez du même coup de plusieurs avantages :

- Répartition optimale de votre actif en un seul et même placement
- Rééquilibrage trimestriel
- Augmentation du potentiel de rendement
- Diminution de la variabilité du portefeuille

Consultez votre conseiller à la caisse, faites le 1 800 CAISSES ou visitez le www.fondsdessjardins.com

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lesquels le service de répartition d'actif investit avant de faire un placement.

Solutions de placement

FONDS
Desjardins

Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

L'EST ET LA CÔTE-NORD

RÉFÉRENDUM DE 2003 SUR LA FUSION ENTRE CACOUNA-PAROISSE ET RIVIÈRE-DU-LOUP

L'auteur de la lettre antifusion dévoilé ?

Des documents suggèrent que Cacouna-Village aurait commandé cet envoi

MARC LAROUCHE

Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — La saga du document antifusion distribué à quelques jours du référendum de décembre 2003 sur le regroupement entre Cacouna-Paroisse et Rivière-du-Loup, et auquel plusieurs avaient imputé l'échec de la fusion, ressurgit. Des documents, dont LE SOLEIL a obtenu copie, suggèrent que la commande a été passée à Postes Canada par Cacouna-Village, dont l'administration s'opposait ouvertement à la fusion. Son maire, Gilles D'Amours, nie catégoriquement ce scénario.

Les documents, obtenus d'un expéditeur anonyme, sont en fait des photocopies d'une facture de Postes Canada, d'un chèque émis en paiement par Cacouna-Village et du détail d'une partie de son contenu. La facture fait état d'une commande passée par la

municipalité, visant la distribution d'un document, le vendredi 5 décembre 2003, deux jours avant le référendum, date qui correspond aux événements.

Le détail du chèque de 616,45 \$, fait à l'ordre de Postes Canada, laisse voir

plusieurs envois circulaires, dont un qui porte le titre « circulaire Fusion Ville », au montant de 63,91 \$.

« Je sais qui a demandé ces rapports à l'hôtel de ville et les a distribués aux médias. C'est un de mes opposants, et je peux vous dire que nous ne sommes pas de grands amis. Mais ce sont des documents publics et nous n'avons rien à cacher. De toute manière, cela ne prouve rien du tout », dit le maire D'Amours, qui continue de nier que lui ou son administration sont mêlés à cette affaire.

« La municipalité est la boîte aux lettres de bien des gens. Nous commandons la distribution de plusieurs circulaires. Ces envois ont été faits pour divers organismes. La SQ et la GRC ont enquêté, et je n'ai aucun autre

commentaire à faire à ce sujet. Je suis passé à autre chose depuis longtemps », lance Gilles D'Amours, qui estime que cette action constitue une tentative pour déplacer le débat en

Le maire Gilles D'Amours nie toute l'histoire

cours, relativement à la fusion entre le village et la paroisse, que refuse cette dernière, préférant un regroupement à trois qui inclurait Rivière-du-Loup.

La récente assemblée du conseil de la paroisse a d'ailleurs été houleuse, plusieurs citoyens se disant fatigués des chicanes incessantes entre les deux municipalités.

Ce document antifusion avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque. Les renseignements qu'il renfermait étaient inexacts, et le logo d'une firme comptable, Sirois-Levesque, y appa-

raissait sans que l'entreprise y ait consenti. Le référendum s'était conclu par un vote négatif de 229 contre 282.

Autant les maires de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour, que de Cacouna-Paroisse, Jacques Michaud, avaient exigé que la lumière soit faite sur l'auteur de la missive. La firme Sirois-Levesque avait même porté plainte au criminel à la SQ. L'enquête a tourné court, le corps policier jugeant que le document n'était pas un faux au sens de la loi.

La GRC, qui avait repris le flambeau et devait poursuivre l'enquête selon la loi fédérale du droit d'auteur, n'a pas retourné notre appel, pas plus que l'un des associés de la firme comptable Sirois-Levesque. Les agents de la SQ avaient suggéré à la firme comptable de poursuivre au civil. Toutefois, pas d'auteur, pas de poursuites!

COLLOQUE SUR L'AVENIR DE LA RURALITÉ

Coalition urgence rurale maintient le cap

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — La Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR) se donnera un nouveau plan d'action sur la base des dizaines de propositions mises de l'avant en fin de semaine par les 125 participants au colloque « Aménageons l'avenir de la ruralité », tenu à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) en collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en développement rural.

Le comité de suivi se mettra au travail ces prochaines semaines pour rédiger les actes du colloque, qui seront déposés à l'assemblée générale de la Coalition en juin.

« L'intérêt de poursuivre nos actions a été exprimé très clairement. Il nous fallait faire réagir le monde pour voir si notre existence était encore pertinente. On a tout mis sur la table, même la disparition de l'organisation. Et au contraire, nous avons eu toute une commande pour repartir », a résumé Adéodat Saint-Pierre, président de la Coalition urgence rurale.

EN PERTE DE VITESSE

La CUR est née dans la foulée d'un premier colloque sur les villages ruraux menacés de dépeuplement, qui avait rassemblé 1500 personnes le 10 juin 1990 à la cathédrale de Rimouski.

En 15 ans, 16 000 personnes ont quitté le territoire rural du Bas-Saint-Laurent. En 1981, les ruraux représentaient 55 % d'une population de plus de 200 000 habitants, 47 % en 2001.

« Le comité de suivi proposera des priorités à partir des actes du colloque, et surtout comment le financement pourra se réaliser. À l'assemblée générale, il y aura le bilan des activités et les orientations, et le plan stratégique de la prochaine année », précise Gilbert Tremblay, directeur général de la CUR.

De nombreuses idées ont été lancées par les participants, comme l'installation d'un guichet unique des services gouvernementaux en milieu rural, la formation de nouveaux leaders pour préparer la relève et la diversification de l'économie rurale.

L'agriculture et la forêt sont des économies en perte de vitesse, ont courageusement reconnu les participants. « Malgré tout, grâce au mouvement coopératif et à beaucoup de structures, le milieu rural a mieux résisté en comparaison de plusieurs autres endroits à désertification du milieu rural. Aujourd'hui, la terre et la forêt ne peuvent être qu'une partie du monde rural, et on doit y ajouter des entreprises basées sur autre chose que les ressources naturelles, avec le développement éolien ou la décentralisation. Il y a de l'espoir », trace comme perspective M^{re} Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, qui cite comme exemple l'implantation du centre d'appels des prêts étudiants de Desjardins à Gaspé.

Paquet Nissan : Votre concessionnaire par excellence

PAQUET NISSAN
3580, boul. de la Rive-Sud, Lévis
838-3838
www.paquetnissan.com

Sentra 1.8 2005
LOCATION*

à partir de
630\$ par jour*



SENTRA 1,8 2005



FAUTEUIL OPÉRATEUR

- RECOUVREMENT DE CUIR NOIR OU DE TISSU NOIR, BLEU, GRIS OU ROUILLE
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR



9999* / **8999***
Rég. 11999 / Rég. 9999

FAUTEUIL OPÉRATEUR

- RECOUVREMENT DE CUIR NOIR OU DE TISSU NOIR, BLEU, GRIS OU ARGILE
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'ASSISE ET DU DOSSIER
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR



15999* / **14999***
Rég. 17999 / Rég. 15999

FAUTEUIL ERGONOMIQUE

- NOIR, BLEU, GRIS, ROUILLE, BOURGOGNE OU VIOLET
- MÉCANISME MULTI-AJUSTABLE
- SIÈGE COULISSANT
- DOSSIER RÉGLABLE EN HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'ANGLE DU DOSSIER
- RÉGLAGE PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- INCLINAISON MULTIPLE AVEC BLOCAGE
- RÉGLAGE DE LA TENSION DU BASCULEMENT
- BRAS AJUSTABLE EN HAUTEUR



19999* / **21999***
Rég. 21999 / Rég. 23999

FAUTEUIL ERGONOMIQUE

- DISPONIBLE EN SOFT-TOUCH NOIR OU TAN
- MÉCANISME MULTI-AJUSTABLE
- DOSSIER RÉGLABLE EN HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'ANGLE DU DOSSIER
- RÉGLAGE PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- INCLINAISON MULTIPLE AVEC BLOCAGE
- RÉGLAGE DE LA TENSION DU BASCULEMENT
- BRAS AJUSTABLE EN HAUTEUR



29999*
Rég. 33999

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI BLEU SUR PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TABLETTE POUR CLAVIER AVEC PLATEAU POUR SOURIS
- SUPPORT INCLINÉ POUR MONITEUR ET ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 38" X 30" X 31" H



3999*
Rég. 6999



7999*
Rég. 8999

SUPPORT MOBILE POUR PORTABLE

- DISPONIBLE EN FINI CÉRISIER MOYEN OU ANTHRACITE
- PIÈTEMENT MÉTALLIQUE EN FINI ARGENT À HAUTEUR AJUSTABLE
- PLATEAU À ANGLE AJUSTABLE
- DIMENSIONS : 29,5" X 15" X 27-38" H

POSTE INFORMATIQUE MODULAIRE DE COIN

- DISPONIBLE EN FINI BRUN SUR ÉTABLE NATUREL
- HUCHE AVEC ESPACE DE RANGEMENT
- CLASSEUR LATÉRAL AVEC 2 TIROIRS POUR LE CLASSEMENT DE FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- TIROIR-CLAVIER
- 2 TIROIRS UTILITÉS
- 1 TIROIR FILIÈRE FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 75" X 75" X 60" H



64999*
PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

Une épidémie de rabais

POSTE INFORMATIQUE MOBILE

- DISPONIBLE EN FINI CÉRISIER MOYEN OU ANTHRACITE SUR PIÈTEMENT MÉTALLIQUE FINI ARGENT
- TIROIR-CLAVIER
- DIMENSIONS : 28,5" X 23" X 28,75" H



7999*
Rég. 8999

POSTE INFORMATIQUE DE COIN

- DISPONIBLE EN FINI CÉRISIER SUR ÉTABLE
- TIROIR-CLAVIER 35"
- TIROIR UTILITÉ ET ESPACE POUR ORDINATEUR
- RANGEMENT POUR 36 CD
- DIMENSIONS : 48" X 28,5" X 54" H



12999*
Rég. 19999

POSTE DE TRAVAIL

- DISPONIBLE EN CÉRISIER RUSTIQUE
- TIROIR-CLAVIER
- CAISSON VERRILOUILLABLE AVEC TIROIR FILIÈRE POUR LE CLASSEMENT DE FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- ÉTAGÈRE AVEC PORTES ET PIGEONNIER
- DIMENSIONS : 60" X 89" X 60" H



57999*
PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

LE PLUS GRAND CHOIX DE MOBILIER DE BUREAU GARANTI

FOURNITURES DE BUREAU
Denis

LES VRAIS EXPERTS DU BUREAU

18 MAGASINS ET SALLES DE MONTRE

1415, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC 682-3113

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES
OUVERT 7 JOURS
EN LIGNE : www.denis2000.ca

LIVRAISON GRATUITE

MÊME LE SAMEDI!

FINANCEMENT SANS INTÉRÊT
DISPONIBLE SUR APPROBATION
DU SERVICE DE CRÉDIT
VISA DESJARDINS

accord D
Desjardins

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 1^{er} MARS 2005 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. AUCUNE COMMANDE NE SERA DIFFÉRÉE. *ASSEMBLAGE REQUIS **TERRITOIRES LIMITÉS.

UNE HISTOIRE D'AMOUR. ET UNE AFFAIRE DE TAUX.

vroom-vroom



Modèle GX 4 cyl. GFS illustré

MAZDA **TRIBUTE** GX 4 CYL. 2005

« Le Tribute demeure un des meilleurs
utilitaires de loisir sur le marché. »
L'Annuel de l'automobile 2005

LOUEZ À PARTIR DE

295\$

ET 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ OU

OBTENEZ

0%

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995\$

de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois†



MAZDA **B3000 DUAL SPORT** 2005

Camionnette compacte importée
la plus vendue au pays depuis 18 ans*



mazda6 BERLINE GS 4 CYL. 2005

GAGNANTE
de plus de 90 prix internationaux.

LOUEZ À PARTIR DE

235\$

OU

OBTENEZ

0%

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995\$

de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois†

ET 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

LOUEZ À PARTIR DE

265\$

OU

OBTENEZ

1,9%

par mois, pour 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995\$

de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois†

ET 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ



mazda

www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup **plus** chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA • RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE REMARQUABLE GARANTIE COMPLÈTE

*Tous de location personnelle Mazda: offres portant uniquement sur la location ou détail des Mazda Tribute GX 4 cyl. 2005 (MSX055A430), des camionnettes Mazda B3000 DS Dual Sport 4x2 (XCB55A400) et des Mazda6 GS 4 cyl. (G45055A400) 2005 neufs. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Aucun dépôt de sécurité requis. Offres soumises à l'approbation du Crédit Mazda Canada Inc. Limite de 20 000 km par année. Frais de 94 le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000 km disponible. Immobilisation, assurance, taxes et frais d'inscription du RDPM en sus. †Financement à l'achat aux particuliers de 0% jusqu'à 48 mois sur les Mazda Tribute et sur les camionnettes de série B 2005 neufs et 1,9% jusqu'à 48 mois sur les Mazda6 berline, Sport et Famille Sport 2005 neufs. Financement consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Autres taxes et termes de financement disponibles. *Rapports de l'AIAAM, 1997-2004. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 9 février 2005.

